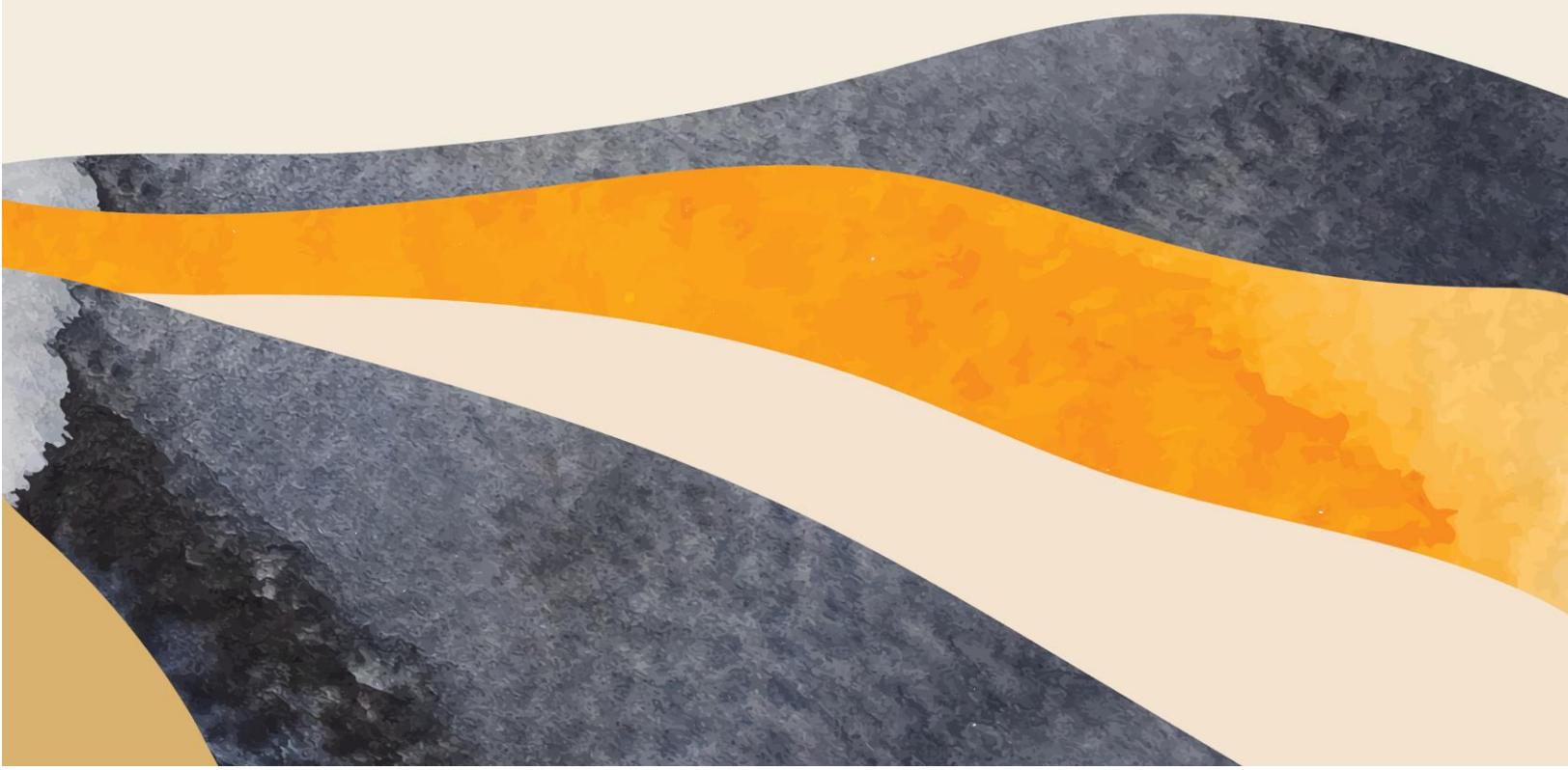




Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

Rapport sur les résultats ministériels
2020-2021



Pour obtenir de plus amples renseignements sur les droits de reproduction, veuillez communiquer avec : communicationspublications@canada.ca

www.canada.ca/relations-couronne-autochtones-affaires-nord

1-800-567-9604

ATS seulement 1-866-553-0554

Catalogue : R1-111F-PDF

ISSN : 2561-9918

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, 2021.

Cette publication est également disponible en anglais sous le titre : Crown-Indigenous Relations and Northern Affairs
Canada: 2020–21 Departmental Results Report

Table des matières

De la part des ministres	1
Coup d'œil sur les résultats.....	5
Résultats : ce que nous avons accompli	9
Responsabilité essentielle 1 : Relations Couronne-Autochtones.....	9
Responsabilité essentielle 2 : Affaires du Nord.....	26
Services internes	38
Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines	43
Dépenses réelles	43
Ressources humaines réelles.....	47
Dépenses par crédit voté	47
Dépenses et activités du Gouvernement du Canada.....	47
États financiers et faits saillants des états financiers	48
Renseignements ministériels	51
Profil organisationnel	51
Raison d'être, mandat et rôle : Qui nous sommes et ce que nous faisons	51
Contexte opérationnel.....	51
Cadre de présentation de rapports	52
Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes	54
Tableaux de renseignements supplémentaires.....	54
Dépenses fiscales fédérales	54
Coordonnées de l'organisation.....	54
Annexe : définitions.....	56
Notes en fin d'ouvrage	60



De la part des ministres

Le ministre des Affaires du Nord et moi sommes heureux de vous présenter ensemble le Rapport sur les résultats ministériels de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) pour l'exercice 2020-2021.

L'année a été difficile, les Canadiennes et les Canadiens de tout le pays ayant été confrontés aux obstacles extraordinaires posés par la pandémie de la COVID-19. Bien que la pandémie ait eu des répercussions sur les activités du Ministère, il est important de reconnaître que l'organisation a été à la hauteur des défis et qu'elle a continué à remplir son mandat.

Cette année a été difficile sur le plan émotionnel, à mesure que les Canadiennes et les Canadiens en apprenaient davantage sur la douloureuse vérité des pensionnats autochtones, une vérité que les peuples autochtones connaissent depuis toujours. Depuis 2015, le Ministère travaille avec ardeur pour donner suite aux appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation. Nous continuerons d'appuyer les organisations autochtones de tout le pays pour repérer, documenter et commémorer les cimetières des pensionnats autochtones. Nous continuerons aussi à soutenir les collectivités, les familles et les survivants tout au long de leur guérison après les traumatismes intergénérationnels causés par ces pensionnats, traumatismes qui continuent à avoir des effets profonds à ce jour.

Au cours de l'année écoulée, le Ministère a pris des mesures concrètes pour progresser vers la réconciliation et pour appuyer le droit des peuples autochtones à l'autodétermination, en apportant des changements pour moderniser les institutions et les modèles de gouvernance. Le Ministère a aussi collaboré avec ses partenaires autochtones afin d'élaborer avec eux des traités et des ententes sur l'autonomie gouvernementale, de sorte que les collectivités autochtones puissent mettre sur pied les régimes d'autonomie gouvernementale qu'elles privilégient et poursuivre leurs objectifs en matière d'autodétermination.

Si la pandémie de la COVID-19 a modifié la façon dont le Ministère travaille avec ses partenaires autochtones, ce dernier reste toutefois déterminé à produire des résultats qui importent pour les collectivités. Grâce à des moyens virtuels, il a continué à travailler avec les peuples autochtones pour renouveler les relations, réparer les torts et régler des revendications particulières. La preuve : en 2020-2021, le Ministère a réussi à régler avec succès 36 revendications particulières, ce qui représente environ 1,75 milliard de dollars en indemnités versées à des Premières Nations au Canada.

Cette année, notre gouvernement a lancé La voie fédérale, qui constitue sa contribution au Plan d'action national pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées. Le Ministère a fait des progrès importants dans la foulée de l'Enquête nationale et des appels à la justice en élaborant conjointement le Plan d'action national et en prenant des mesures concrètes afin de mettre fin à cette tragédie nationale et d'aborder les causes systémiques de la violence faite aux femmes, aux filles et aux personnes 2ELGPTQQIA+ autochtones. Je tiens à remercier les aînés, les grands-mères, les membres des familles, les survivantes et les partenaires qui continuent à nous montrer la voie à suivre. Ils ont fait preuve

Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada



d'une extraordinaire bravoure en disant la vérité et en portant cette tragédie à l'attention de tout le pays.

Un des faits saillants de l'exercice 2020-2021 pour le Ministère réside dans le travail réalisé avec les peuples autochtones pour rédiger avec eux la loi canadienne mettant en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. La loi C-15, intitulée *Loi concernant la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, a reçu la sanction royale en juin 2021.

Cette loi historique incite le Canada à appuyer le droit des peuples autochtones à l'autodétermination en examinant toutes ses lois pour s'assurer qu'elles vont dans le sens de la Déclaration. Au moyen de cette loi, nous collaborerons avec les Premières Nations, les Inuit et les Métis pour adopter des mesures concrètes en vue de mettre fin à la discrimination et à l'injustice et de progresser vers la réconciliation. Ce travail important et ce dialogue continu aideront à établir des relations plus solides, à combler les écarts socioéconomiques et à promouvoir une prospérité plus grande pour les peuples autochtones et toute la population canadienne.

À titre de ministre des Relations Couronne-Autochtones, il me tarde de poursuivre notre travail ensemble et de collaborer avec les peuples autochtones et toutes les collectivités dans l'ensemble du pays.

L'honorable Marc Miller, c.p., député
Ministre des Relations Couronne-Autochtones

Le Rapport sur les résultats ministériels 2020-2021 explique le travail important que le gouvernement du Canada accomplit dans le Nord et l'Arctique. Les mesures prises aideront à stimuler la croissance économique, à contrer les changements climatiques et à améliorer la sécurité alimentaire, ce qui mènera à une meilleure qualité de vie pour tous les résidents du Nord.

L'une de mes responsabilités et priorités primordiales à titre de ministre consiste à faire en sorte que toute décision influant sur le Nord soit prise en partenariat avec les résidents du Nord. Cette approche guide mon travail et celui du Ministère.

Tout au long de cette année difficile, nous avons fourni un soutien particulier à nos partenaires autochtones ainsi qu'aux collectivités et aux organisations du Nord pour les aider à lutter contre la COVID-19 et à répondre aux besoins particuliers pendant la pandémie. En adoptant une approche pangouvernementale, nous avons rapidement travaillé avec tous les partenaires afin de cerner les besoins et de fournir les mesures de soutien nécessaires de façon coordonnée. Affaires du Nord Canada s'est adapté rapidement et a maintenu le lien essentiel avec les collectivités autochtones et nordiques tout au long de la pandémie.

Au cours de l'exercice 2020-2021, nous avons continué à travailler à la mise en œuvre du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada. L'élaboration conjointe du Cadre s'est faite dans la collaboration, tout comme l'étape de la mise en œuvre.

Le Cadre présente une vision de l'avenir du Nord et de l'Arctique, un avenir où les populations seront prospères, fortes et en sécurité. Avec nos partenaires autochtones, nous avons élaboré une feuille de route et défini des priorités claires pour réaliser cette vision. Nous cherchons à créer d'autres possibilités économiques, à favoriser le bien être des collectivités et à aider à dissiper les menaces pesant sur l'environnement du Nord et de l'Arctique. L'investissement constitue un élément important et nécessaire pour atteindre ces objectifs, et c'est pourquoi le Ministère a investi dans l'infrastructure et dans l'éducation.

Nous avons aussi poursuivi les importantes négociations en vue de parvenir à une entente définitive relative au transfert des responsabilités liées aux terres et aux ressources du Nunavut. Cet effort va dans le sens de l'engagement pris par le Ministère en faveur de l'autodétermination des peuples autochtones. L'entente cédera le contrôle des terres publiques du Nunavut au gouvernement de ce territoire. En définitive, les résidents du Nord auront davantage leur mot à dire sur ce qui touche leurs terres.

Le Ministère a également pris plusieurs mesures pour améliorer le programme Nutrition Nord Canada, notamment en augmentant les contributions, en introduisant la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs et en ajoutant d'autres collectivités à la liste d'admissibilité. La sécurité alimentaire est une préoccupation primordiale de nombreux résidents du Nord, et le Ministère est résolu à faire en sorte que tous les citoyens aient accès à des aliments nutritifs à un prix abordable. Nous continuerons à collaborer avec nos partenaires autochtones et du Nord pour améliorer le programme et mieux servir les résidents du Nord grâce au nouveau financement accordé par le budget de 2021.



Nous travaillons pour protéger l'environnement et lutter contre les changements climatiques, ce qui comprend le soutien d'initiatives axées sur l'énergie propre, de la recherche et du savoir autochtone. Cette année, nous avons aussi lancé le nouveau Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord pour faire avancer l'assainissement de 8 mines abandonnées au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Ces mines abandonnées présentent un risque pour la santé et la sécurité humaines et pour l'environnement, et il nous faut continuer à les gérer avec diligence. Des progrès considérables ont été réalisés, et nous continuerons à collaborer de près avec nos partenaires autochtones, territoriaux et communautaires afin de promouvoir les occasions d'emploi, de formation et d'affaires pour les peuples autochtones et les résidants du Nord dans le cadre de ces projets.

Au cours de mon mandat à titre de ministre, j'ai eu le grand honneur de faire la connaissance de partenaires autochtones et de résidants du Nord et d'en apprendre sur la culture, les défis et les atouts particuliers des régions les plus septentrionales du Canada. J'ai hâte de continuer à travailler avec nos partenaires autochtones et du Nord afin de bâtir des collectivités saines et une économie vigoureuse.

L'honorable Daniel Vandal, c.p., député
Ministre des Affaires du Nord

Coup d'œil sur les résultats

En 2020-2021, RCAANC a mené des activités pour appuyer l'engagement du gouvernement du Canada à réaliser la réconciliation et à renforcer les relations avec les peuples des Premières Nations, des Inuit et des Métis, tout en comblant les besoins uniques des résidents du Nord. Ce travail consistait entre autres à appuyer le droit des peuples autochtones à l'autodétermination, à corriger les erreurs du passé, à rompre avec notre passé colonial et à éliminer le racisme systémique sous toutes ses formes.

Réponse à la COVID-19

Dans le cadre des défis soulevés par la pandémie de la COVID-19, le gouvernement a tenté de trouver un équilibre entre la nécessité d'axer ses efforts sur la santé publique et la relance économique d'un côté, et la nécessité de poursuivre le programme de réconciliation à long terme de l'autre.

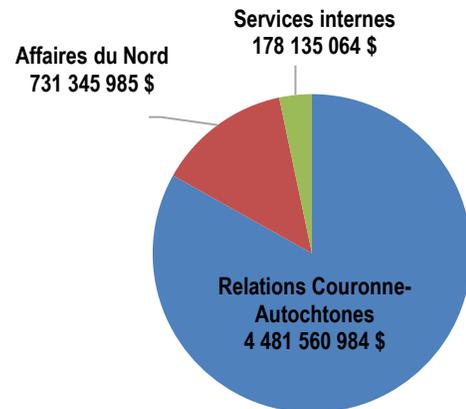
La pandémie a eu diverses répercussions sur les activités et les résultats de RCAANC en 2021-2021, notamment une capacité limitée entraînant parfois des retards. Néanmoins, le Ministère est demeuré déterminé à combler les divers besoins des peuples autochtones et des résidents du Nord et à tenir compte de leurs réalités uniques durant cette période sans précédent. Le Ministère a axé ses efforts sur des moyens de rechange pour exécuter son mandat et appuyer les peuples autochtones et les résidents du Nord, et il est demeuré en contact avec ses partenaires afin d'intervenir en réponse aux répercussions de la pandémie dans les collectivités. Bien qu'il reste encore beaucoup de travail à faire, les mesures prises à ce jour témoignent de la vigueur de l'engagement du gouvernement pour la suite. Les répercussions et défis liés à la pandémie sont détaillés dans le présent rapport.

En 2020-2021, RCAANC, les peuples autochtones et les résidents du Nord ont collaboré afin de réaliser des progrès dans les 3 domaines prioritaires suivants :

- accélération du renouvellement de la relation avec les peuples autochtones
- modernisation des structures institutionnelles et de la gouvernance pour appuyer les visions d'autodétermination des Autochtones
- avancement des travaux dans le Nord

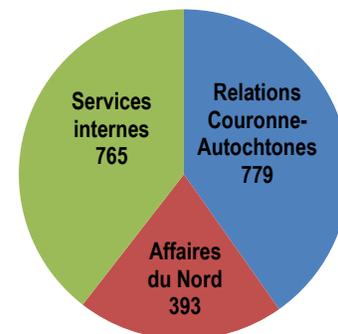
Total des dépenses réelles

5 391 042 033 \$



Nombre total d'équivalents temps plein

1 937



En vue d'accélérer le renouvellement de la relation avec les peuples autochtones, RCAANC a pris les mesures suivantes :

- il a poursuivi les discussions en vue d'élaborer conjointement des traités modernes, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives, et en vue d'explorer de nouvelles façons de travailler avec les collectivités autochtones.
- il a appuyé la résolution et la mise en œuvre des revendications (notamment les revendications particulières, les revendications de litige, les revendications pour des expériences vécues dans l'enfance et les revendications spéciales) à l'aide de diverses activités.
- il a continué de superviser l'approche pangouvernementale pour la coordination, les rapports publics et la surveillance des [appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation](#)ⁱ, et il a appuyé la mise en œuvre des appels à l'action.
- il a lancé [La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#)ⁱⁱ, qui constitue la contribution du gouvernement du Canada au [Plan d'action national](#)ⁱⁱⁱ, en réponse à l'Enquête nationale sur les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées.
- il a appuyé le travail du ministère de la Justice visant à introduire une législation élaborée conjointement pour mettre en œuvre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.
- en collaboration avec le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens, il a terminé de mettre en œuvre les obligations du Canada en vertu de la [Convention de règlement relative aux pensionnats indiens](#)^{iv}.
- il a fait progresser la mise en œuvre de la [Politique sur la reconnaissance et la réconciliation des droits pour les négociations des traités en Colombie-Britannique](#)^v.
- après avoir renoncé à tous les prêts pour la négociation de revendications territoriales globales, il a remis le premier de 5 remboursements annuels à tous les groupes autochtones admissibles qui avaient déjà remboursé leurs prêts.

En vue de moderniser les structures institutionnelles et la gouvernance pour appuyer les visions d'autodétermination des Autochtones, RCAANC a pris les mesures suivantes :

- il a continué de travailler avec des représentants de l'Assemblée des Premières Nations (APN), de l'Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) et du Ralliement national des Métis par l'entremise des mécanismes bilatéraux permanents pour faire progresser les priorités communes, élaborer conjointement des politiques et surveiller les progrès en cours.
- il a fait progresser les discussions politiques par l'entremise de la mise en œuvre de l'Accord politique Canada-Congrès des peuples autochtones.
- il a continué de favoriser, de bâtir et d'entretenir des relations efficaces avec les organismes de femmes autochtones à l'échelle nationale et régionale.
- il a fait progresser, en collaboration avec des partenaires autochtones, le travail visant à concevoir et à mettre sur pied le nouveau Bureau national du commissaire aux traités.

- il a aidé les Premières Nations à exercer leur compétence dans les domaines de la gestion financière, de l'imposition foncière, de la production de recettes locales et de l'accès au capital pour des projets d'infrastructure, par l'entremise des 3 institutions financières des Premières Nations.
- il a collaboré avec des organismes autochtones nationaux et régionaux afin de mettre en œuvre diverses initiatives relatives à la gestion des terres des Premières Nations et aux ajouts aux réserves.

En vue de faire avancer les travaux dans le Nord, RCAANC a pris les mesures suivantes :

- il a poursuivi le travail en cours visant à mettre en œuvre le [Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada](#)^{vi}, en accordant notamment des contributions pour une éducation de qualité, un travail décent et une croissance économique, ainsi que dans les domaines de l'industrie, de l'innovation et de l'infrastructure.
- il a entamé les négociations de l'entente définitive pour le transfert des responsabilités au Nunavut.
- il a travaillé en collaboration avec ses partenaires afin d'améliorer davantage la contribution pour la vente au détail et la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs du programme [Nutrition Nord Canada](#)^{vii}, dans le but de mieux répondre aux besoins des Autochtones et des résidents du Nord.
- il a achevé la création du [Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord](#)^{viii} afin d'assainir les sites contaminés les plus grands et ayant les risques les plus élevés.

Pour en savoir plus sur les plans, les priorités et les résultats accomplis de RCAANC, consulter la section « Résultats : ce que nous avons accompli » du présent rapport.

Résultats : ce que nous avons accompli

RESPONSABILITÉ ESSENTIELLE 1 : RELATIONS COURONNE-AUTOCHTONES

Description

Cette responsabilité essentielle consiste à aider les organismes, les individus, les collectivités et les gouvernements autochtones à mener à bien la réconciliation et à faire progresser l'autodétermination



en renforçant les relations Couronne-Autochtones fondées sur le respect, la coopération, le partenariat, l'affirmation et la mise en œuvre des droits autochtones ainsi que la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les activités comprennent la négociation et la mise en œuvre des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et des revendications particulières, la consultation et la mobilisation sur des enjeux d'importance pour les peuples autochtones, la prestation de cadres législatifs et institutionnels pour l'exercice de la compétence des Premières Nations sur l'imposition locale et la gestion financière, ainsi que la résolution des griefs historiques.

Résultats

Le renouvellement de la relation de nation à nation, Inuit-Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les peuples autochtones est essentiel pour faire avancer la réconciliation. Malgré la pandémie de la COVID-19, RCAANC s'est adapté au nouvel environnement de travail et a fait preuve de flexibilité dans le cadre de son travail avec ses partenaires autochtones afin de traiter les priorités communes, d'accélérer la résolution des griefs historiques de longue date et d'atteindre les objectifs de réconciliation à long terme. Le Ministère a collaboré à distance avec ses partenaires afin d'élaborer conjointement des initiatives et des ententes, assurant ainsi la sécurité publique sans limiter la participation. Les dirigeants et les collectivités des Premières Nations, des Inuit et des Métis ont fait preuve de persévérance et ont démontré l'importance d'appuyer la capacité d'autodétermination. En 2020-2021, le Ministère a axé ses efforts sur 3 résultats ministériels.

Résultat ministériel 1 : Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel

Le gouvernement du Canada reconnaît que toutes les relations avec les peuples autochtones doivent être fondées sur l'affirmation et la mise en œuvre de leur droit inhérent à l'autodétermination, y compris le droit inhérent à l'autonomie gouvernementale. Les résultats de 2020-2021 sont présentés ci-dessous.

En 2020-2021, RCAANC a mis sur pied 12 nouvelles tables de discussion afin d'élaborer conjointement des traités modernes, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives, ce qui porte à 160 le nombre total de tables de discussion. Ces discussions ont permis d'explorer les priorités communes et des propositions conjointes de mandats visant à

faire progresser les intérêts, à favoriser l'autodétermination et à combler les écarts socioéconomiques. Les résultats de ces discussions comprennent la signature de 5 nouveaux accords de type préliminaire (notamment des protocoles d'entente et des lettres d'entente), ainsi qu'un accord-cadre de réconciliation. De plus, 3 accords de financement provisoires ont été signés avec la Métis Nation of Alberta, la Métis Nation-Saskatchewan et la Métis Nation of Ontario. Ces accords font partie de l'engagement du Canada à renouveler les relations de nation à nation et de gouvernement à gouvernement avec les Métis en se fondant sur l'affirmation des droits, le respect, la coopération et le partenariat, conformément aux ententes sur la reconnaissance et l'autonomie gouvernementale des Métis.

RCAANC a poursuivi le travail en cours avec ses partenaires autochtones afin de restructurer la Politique sur les revendications territoriales globales et la Politique sur le droit inhérent à l'aide des éléments suivants : utiliser des processus fondés sur les distinctions; tirer profit des innovations qui sont élaborées conjointement aux tables de négociation; tirer profit des leçons apprises lors des mobilisations avec les partenaires autochtones; renforcer la capacité de la fonction publique afin de faire avancer le changement culturel, conformément à l'affirmation et à la mise en œuvre des droits. En 2020-2021, le Ministère a mobilisé l'APN afin d'élaborer conjointement un plan de travail visant à restructurer la Politique sur les revendications territoriales globales et la Politique sur le droit inhérent.

Au printemps 2020, RCAANC a également accordé un financement aux commissions de traités afin de poursuivre le travail visant à accroître la sensibilisation et à améliorer la compréhension des [traités pré-1975](#)^{ix} au pays. À l'aide de ce financement, le Bureau du commissaire aux traités de la Saskatchewan a communiqué avec plus de 4000 personnes, institutions, agences, ministères, entreprises et organisations afin de sensibiliser davantage le public aux traités. Ces efforts comprennent un rayonnement international aux États-Unis, en Australie et au Royaume-Uni, de même que la mise sur pied de nouveaux partenariats avec diverses organisations sur la réconciliation, par l'entremise de 10 cercles de réconciliation répartis dans l'ensemble de la Saskatchewan. De plus, la Commission des relations découlant des traités du Manitoba a pris les mesures suivantes :

- introduire les entrevues vidéo et audio avec les aînés
- participer à la préparation de présentations sur le thème « Nous sommes tous des peuples des Traités » pour les célébrations du 150^e anniversaire de la signature du premier traité en août 2021
- élargir les activités de rayonnement portant sur les traités destinées au public par l'entremise des médias sociaux
- tenir des événements communautaires dirigés par le commissaire et les aînés à la radio et lors de la Journée canadienne du multiculturalisme

RCAANC a accordé du financement par l'entremise des bureaux des commissaires aux traités aux fins suivantes :

- 11 nouvelles ressources éducatives sur les traités pour les écoles et les enseignants en Saskatchewan et au Manitoba dans le cadre de l'initiative « Treaties in the Classroom »
- 115 présentations sur les traités et les relations découlant des traités données aux partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux et du secteur privé en Saskatchewan et au Manitoba

RCAANC a également participé aux discussions continues avec la Fédération des nations autochtones souveraines et l'Assemblée des chefs du Manitoba au sujet de la mise en œuvre des traités pré-1975.

Le Ministère a continué d'écouter les divers points de vue concernant l'examen, le maintien et l'exécution des obligations du Canada en matière de traités, y compris la conception et la mise sur pied du Bureau national du commissaire aux traités. Le Canada a collaboré avec l'APN en vue d'élaborer une stratégie de mobilisation préalable. Cette stratégie faisait partie d'une proposition de financement élaborée conjointement, dans le cadre de laquelle le Canada a transféré des fonds à l'APN pour l'élaboration d'un questionnaire sollicitant les Premières Nations signataires d'un traité numéroté et possiblement d'autres Premières Nations signataires d'un traité pré-1975, ainsi que pour l'élaboration d'un document de discussion appuyant le processus de mobilisation préliminaire.

En 2020-2021, le Canada, la Colombie-Britannique et le Sommet des Premières Nations ont continué de mettre en œuvre la [Politique sur la reconnaissance et la réconciliation des droits pour les négociations des traités en Colombie-Britannique](#)^x. Les parties ont animé conjointement une séance de négociation tripartite en mars 2021. Cette séance a donné aux négociateurs et aux analystes de politiques présents l'occasion d'apprendre ensemble afin d'arriver à une compréhension commune de l'utilisation de la Politique et de favoriser la reconnaissance des droits, la réconciliation et l'élaboration conjointe des mandats. De plus, les négociateurs fédéraux de RCAANC et des autres ministères fédéraux ont reçu une formation de sensibilisation sur la Politique afin qu'ils puissent déterminer comment adapter leurs mandats et leurs approches au besoin.



Le travail tripartite concernant l'[Annexe A : Engagements à poursuivre les travaux](#)^{xi} de la Politique sur la reconnaissance et la réconciliation des droits pour les négociations des traités en Colombie-Britannique est en cours, et les parties continuent de collaborer pour mettre en œuvre la Politique.

Après la renonciation des prêts pour la négociation des revendications territoriales globales en 2019-2020, des remboursements seront remis à 29 groupes autochtones représentant 95 collectivités en versements égaux sur 5 ans. Le premier versement a été émis en 2020-2021.

Le Canada a fait progresser la relation Couronne-Autochtones entre autres en renonçant à tous les prêts pour la négociation des revendications territoriales globales et en les remboursant. Le recours aux prêts a souvent empêché les Autochtones de participer aux négociations et de conclure des ententes par la suite. La renonciation aux prêts non remboursés et le remboursement aux groupes qui avaient déjà repayé leurs prêts a bénéficié à plus de 200 collectivités autochtones, leur permettant d'investir dans la gouvernance, l'infrastructure et les occasions de développement économique.

En 2020-2021, RCAANC a travaillé avec des représentants de l'APN, de l'ITK et du Ralliement national des Métis par l'entremise de mécanismes bilatéraux permanents afin de faire progresser les priorités communes malgré les défis soulevés par la pandémie.

Le mécanisme bilatéral permanent entre l'APN et le Canada a tenu 2 réunions de hauts fonctionnaires ainsi que des réunions régulières entre le Ministère et la directrice générale et les

cadres supérieurs de l'APN. En collaboration avec l'APN, les ministères participants, notamment Services aux Autochtones Canada (SAC), Sécurité publique Canada, Justice Canada et Patrimoine canadien, ont fait progresser les [priorités communes](#)^{xii}. Un exemple clé est le dépôt en décembre 2020 du projet de loi C-15, *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, et la sanction royale de cette loi le 21 juin 2021.

En 2020-2021, le Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne a tenu 4 réunions, soit 2 pour les cadres supérieurs et 2 pour les dirigeants. Les groupes de travail et les sous-groupes de travail du Comité ont tenu plus de 50 réunions, et 22 réunions ont eu lieu entre RCAANC et l'ITK afin de faire progresser les [10 priorités communes](#)^{xiii} (2 priorités ajoutées en 2020-2021). Bien que la pandémie ait eu des répercussions sur le travail conjoint visant à aborder les priorités, des progrès ont été réalisés et ont donné lieu à la création de [régions de l'Arctique autonomes](#)^{xiv} et à l'élaboration conjointe d'une politique sur l'Inuit Nunangat. Le Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne utilise une approche d'autodétermination en axant ses efforts sur des solutions dirigées par les Inuit afin de combler les besoins les plus pressants, dont l'élaboration d'un plan d'action national inuit concernant les femmes et les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ inuit disparues et assassinées afin de mettre en œuvre les 46 appels à la justice visant les Inuit, de même que l'avancement des projets d'infrastructure (y compris le logement) jugés prioritaires.

Les représentants de la Nation métisse et du gouvernement du Canada ont été en mesure de faire progresser certaines [priorités clés](#)^{xv}. Bien qu'une seule réunion ait eu lieu en janvier 2021, un travail considérable a été effectué par divers groupes de travail techniques.

Les progrès considérables comprennent les suivants :

- Les organisations membres de la Nation métisse ont fait un rapport sur les progrès de la stratégie de logement de la Nation métisse 3 ans après sa mise en œuvre, et elles ont élaboré conjointement un cadre de résultats pour les années 4 à 10.
- Le comité mixte Canada-Nation métisse sur la nouvelle relation financière a élaboré conjointement des approches visant à rationaliser le financement, y compris une approche de financement à guichet unique ayant pour but de réduire le fardeau administratif et les retards dans le versement du financement aux bénéficiaires métis.

Jusqu'à maintenant, les programmes de logement de la Nation métisse ont surpassé les cibles établies pour 2018 :

- 1158 unités de logement ont été achetées ou construites (cible moyenne de 257 % par année)
- 2096 unités ont été réparées ou rénovées (cible moyenne de 559 % par année)
- 7584 unités ont été subventionnées à titre de mesure de soutien pour la location (cible moyenne de 182 % par année).

RCAANC a poursuivi l'élaboration d'une stratégie de réconciliation faisant suite à l'[arrêt Daniels](#)^{xvi}, qui aidera davantage les organismes et les collectivités des Métis et des Indiens¹ non inscrits à déterminer leur développement politique, économique, social et culturel.

¹ Bien que le langage utilisé au Canada pour décrire les peuples autochtones ou en parler évolue de manière à être plus respectueux et à tenir compte des termes que les peuples et les collectivités autochtones utilisent eux-mêmes pour s'identifier, certaines lois comportent toujours une terminologie désuète et coloniale. Par exemple, puisque la [Loi sur les Indiens](#) – une loi désuète et de nature très coloniale – est toujours en vigueur à l'heure actuelle, des termes comme *Indien inscrit* et *statut d'Indien* sont toujours en usage. Ceux-ci étant toujours des termes juridiques acceptés, ce sont les termes utilisés dans le présent rapport, qui se rapporte à la *Loi sur les Indiens* et à ses dispositions, et qui requiert une grande précision terminologique à des fins statistiques.

Au cours de l'année, RCAANC a accordé un financement afin de renforcer la capacité et de maintenir une relation fondée sur la confiance et le respect entre les peuples métis et le gouvernement du Canada. Afin d'aider les organismes autochtones qui tentent d'obtenir une reconnaissance des droits liés à l'article 35, le Ministère a aidé à verser des contributions à 6 organisations membres de la Nation métisse. De plus, le programme Powley a appuyé, notamment, l'établissement de systèmes objectifs et vérifiables de dénombrement des Métis et des chasseurs métis.



Au printemps 2020, des représentants de RCAANC ont entamé des discussions trilatérales avec le gouvernement de l'Alberta et des représentants des établissements métis en Alberta afin d'explorer leurs visions respectives d'une durabilité à long terme des établissements. En 2020-2021, 6 réunions trilatérales ont eu lieu afin d'explorer des solutions pour appuyer les priorités cernées par les établissements, y compris l'infrastructure, les besoins urgents dus à la pandémie et un accès à long terme aux mesures de soutien des services sociaux. Les établissements métis en Alberta, représentés par le Métis Settlements General Council, sont uniques au Canada puisqu'ils sont les seules collectivités métisses ayant une assise territoriale reconnue et qu'ils sont protégés par la législation provinciale par l'entremise de la *Métis Settlements Act*. Ces établissements représentent une population d'environ 6000 personnes.

Dans le cadre du [Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19](#)^{xvii}, RCAANC a appuyé l'élaboration des autorisations et la coordination des ententes de financement pour les organisations membres de la Nation métisse, le Métis Settlements General Council et d'autres groupes communautaires métis, par l'entremise du [Fonds de soutien aux communautés autochtones](#)^{xviii} géré par SAC. Ces fonds fournissent aux collectivités et aux organismes autochtones des ressources pour mettre en œuvre leurs propres solutions, qui sont conformes aux directives de la santé publique. De plus, au cours du printemps et de l'automne 2020, le [Comité permanent des affaires autochtones et du Nord](#)^{xix} a appelé divers témoins et recueilli des preuves des répercussions de la pandémie sur les peuples autochtones dans l'ensemble du Canada. Des dirigeants « panautochtones » et diverses organisations ont pris la parole au sujet d'enjeux clés liés à la réponse et aux efforts de relance du gouvernement fédéral suite à la pandémie.

Le Ministère a fait progresser les priorités et les intérêts communs avec ses partenaires des traités modernes et des ententes sur l'autonomie gouvernementale lors du Forum Canada-Premières Nations autonomes et signataires de traités modernes. Plus précisément :

- RCAANC et le ministère de la Justice ont mobilisé des partenaires des traités modernes et des ententes sur l'autonomie gouvernementale dans le but d'élaborer des options de modifications législatives de la *Loi d'interprétation* en introduisant une clause de non-dérogation commune qui promeut et protège davantage les droits en vertu de l'article 35.
- Dans le but d'étudier de façon collaborative la proposition des signataires autochtones de traités modernes concernant une commission d'examen de la mise en œuvre des traités modernes, le Ministère a élaboré conjointement un programme prévisionnel d'ateliers avec ses partenaires, et de décembre 2020 à mars 2021, il a participé à des ateliers portant sur le contenu de cette proposition. Le travail sur cette proposition se poursuivra en 2021-2022. Les

discussions avec les partenaires concernant une politique de mise en œuvre ont été reportées afin que l'information élaborée pendant les ateliers soit développée davantage.

- Afin de maintenir les relations existantes, le Ministère a organisé une mobilisation pangouvernementale avec chaque partenaire d'entente sur l'autonomie gouvernementale et de traité moderne concernant la mise en œuvre continue de leurs ententes par l'entremise de divers forums, notamment les réunions régulières du Comité de mise en œuvre et les renouvellements d'ententes. De plus, RCAANC a négocié plus de 100 modifications aux traités et aux ententes financières sur l'autonomie gouvernementale en 2020-2021 afin d'apporter des améliorations aux programmes et aux services dans les collectivités signataires de traités et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale. Le Ministère continue de tenir des réunions mensuelles avec les partenaires du processus d'élaboration de la Politique financière collaborative. Ce processus est largement reconnu comme étant une pratique exemplaire de mobilisation et de collaboration avec les gouvernements autochtones autonomes. Grâce à ces approches variées, le Ministère a fait progresser un grand éventail d'initiatives qui tiennent compte des priorités d'autodétermination des partenaires, y compris des investissements en infrastructure de 517,7 millions de dollars.

En 2020-2021, l'[Évaluation de la Directive du Cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes](#)^{xx} a également été publiée et recommandait de renforcer le rôle du Comité de surveillance des sous-ministres en établissant une structure de gouvernance, en renforçant le régime de gestion des enjeux et en rehaussant la participation des sous-ministres et des partenaires afin d'assurer l'efficacité des réunions. La mise en œuvre de ces recommandations est en cours.

En raison de la pandémie, le Ministère a fait passer la formation sur les traités modernes à une plateforme virtuelle. En 2020-2021, 355 fonctionnaires fédéraux ont reçu une formation. En collaboration avec l'École de la fonction publique du Canada et la Coalition pour les ententes sur les revendications territoriales, 5 cours de 12 heures sur les traités modernes ont été donnés aux fonctionnaires fédéraux. De plus, 15 séances de formation adaptées sur l'évaluation des répercussions des traités modernes et sur d'autres questions portant sur la mise en œuvre des traités modernes ont été fournies aux organisations fédérales.

D'autres formations ont également été données par le Ministère pour appuyer une approche pangouvernementale en matière de consultation et d'accommodement à l'aide d'une orientation et d'une coordination améliorées. Cette approche permet de veiller à ce que la Couronne respecte ses obligations constitutionnelles et ses engagements à l'égard de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Plus précisément :

- Plus de 60 participants provenant de toutes les provinces et de tous les territoires ont assisté à l'atelier annuel fédéral-provincial-territorial, organisé par RCAANC (le nombre de participants était plus élevé que par les années précédentes, car toutes les réunions ont eu lieu virtuellement). L'atelier portait sur les pratiques exemplaires et les politiques relatives à l'exercice de la compétence provinciale et territoriale en matière de consultations véritables.
- Le Ministère a fait progresser les négociations en cours et la mise en œuvre de 17 protocoles de consultation. Il a également donné une formation sur le Système d'information sur les droits ancestraux et issus de traités à 250 fonctionnaires fédéraux par l'entremise de 63 webinaires et séances d'encadrement.

- Pendant un événement annuel avec des partenaires autochtones, des discussions ont eu lieu sur la nécessité d'adopter une approche coordonnée en matière de consultation et d'accorder un financement pour soutenir la capacité de consultation, de même que sur l'importance des relations. RCAANC a collaboré étroitement avec un des titulaires des protocoles de consultation pour organiser l'événement qui a rassemblé des chefs, des membres de collectivités autochtones, des praticiens de la consultation, des universitaires et des participants du gouvernement fédéral.

En février 2021, le gouvernement Got'ine de Déline et le Canada ont signé une entente sur la gouvernance concernant l'assainissement du Grand lac de l'Ours. Cette entente permet de veiller à ce que le gouvernement Got'ine de Déline ait son mot à dire dans les décisions relatives au nettoyage des sites miniers abandonnés près de leur domicile.

Des progrès considérables ont été faits pour renouveler la relation avec les peuples autochtones hors réserve représentés par le Congrès des peuples autochtones et ses organisations affiliées, grâce au lancement de 6 tables politiques et au [Forum sur la mise en œuvre de l'Accord politique Canada-Congrès des peuples autochtones](#)^{xxi}, auquel participent plusieurs ministères fédéraux. Les tables politiques et le Forum constituent un mécanisme pour aider les peuples autochtones hors réserve à déterminer leur développement politique, économique, social et culturel selon divers enjeux. Ces tables sont axées sur les femmes et filles autochtones disparues et assassinées, la justice, l'éducation postsecondaire, les programmes familiaux, les langues autochtones et le logement.

RCAANC a également établi de nouvelles relations avec des organismes régionaux de femmes autochtones, notamment le [Newfoundland Aboriginal Women's Network](#)^{xxii} (site disponible en anglais seulement), les [Femmes autochtones du Québec Inc.](#)^{xxiii} et le [Institute for the Advancement of Aboriginal Women](#)^{xxiv} (site disponible en anglais seulement), afin de discuter des priorités et de bâtir des liens entre ces organismes et d'autres ministères gouvernementaux.

Résultat ministériel 2 : Les peuples autochtones font progresser leurs institutions et leurs régimes de gouvernance

Le renouvellement des relations de nation à nation, Inuit-Couronne et de gouvernement à gouvernement, y compris les relations découlant des traités, requiert la mise en place de mécanismes efficaces pour appuyer l'abandon des systèmes d'administration et de gouvernance coloniaux ainsi que l'apport d'un soutien aux peuples autochtones et aux résidents du Nord pour faire progresser leurs institutions de gouvernance. Les résultats de 2020-2021 sont présentés ci-dessous.

En date de mars 2021, 313 Premières Nations adhéraient au régime de la [Loi sur la gestion financière des premières nations](#)^{xxv}, ce qui signifie que ces Premières Nations se sont affranchies de la *Loi sur les Indiens*. De ce nombre, 205 ont élaboré des lois sur l'administration financière et des régimes d'imposition foncière, et elles perçoivent des impôts. De plus, 45 Premières Nations ne perçoivent pas seulement des impôts mais ont également obtenu une certification de leurs systèmes de gestion financière, et 74 des 205 Premières Nations ont emprunté au total 1,3 milliard de dollars par l'entremise de l'[Autorité financière des Premières Nations](#)^{xxvi} pour des projets d'infrastructure au sein de leurs collectivités.

Un groupe de travail a été mis sur pied avec les [institutions](#)^{xxvii} établies en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* (la Commission de la fiscalité des premières nations, l'Administration financière des Premières Nations et le Conseil de gestion financière des Premières Nations) pour élaborer conjointement les améliorations devant être apportées à la législation, dans le but de combler les écarts dans l'ensemble des opérations du régime mis en évidence par la pandémie.

Des travaux sont également en cours pour faire progresser les règlements qui permettront d'élargir l'accès au régime pour y inclure les Premières Nations signataires de traités et d'ententes sur l'autonomie gouvernementale. En raison de la pandémie, les règlements pour les organismes de prestation de services ont été reportés à 2021-2022.

Le 2 juin 2020, le gouvernement du Canada a annoncé 17,1 millions de dollars afin d'accorder une exemption d'intérêts aux Premières Nations pour les prêts existants en vertu de l'Autorité financière des Premières Nations. Cette exemption financière essentielle a aidé les Premières Nations emprunteuses touchées par la pandémie à maintenir une stabilité financière et à se concentrer sur les besoins en santé et sécurité de leurs collectivités. Cet investissement était nécessaire pour assurer la stabilité du régime de la *Loi sur la gestion financière des premières nations* dans son ensemble.

Depuis 2019-2020, 25 nouvelles Premières Nations ont été ajoutées au [Texte de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres de premières nations](#)^{xxviii}, ce qui porte à 178 le nombre de Premières Nations participantes. Grâce à l'ajout de ces 25 Premières Nations au cours des 2 premières années du processus de 5 ans, RCAANC et ses partenaires des Premières Nations sont en bonne voie d'atteindre l'objectif d'ajouter 50 Premières Nations sur une période de 5 ans. En 2020-2021, 13 nouvelles Premières Nations ont été ajoutées à l'Accord-cadre. Un travail a été entrepris afin d'ajouter 16 autres Premières Nations à l'Accord-cadre; les étapes finales de ce travail seront achevées en 2021-2022. Le Ministère a réussi à augmenter le nombre de participants grâce, en partie, à sa collaboration avec SAC et avec le [Conseil consultatif des terres](#)^{xxix}.

La mise en œuvre des modifications apportées à la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, à la *Loi sur l'ajout de terres aux réserves et la création de réserves* et à la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* s'est poursuivie depuis que ces modifications ont reçu la sanction royale en décembre 2018. RCAANC a collaboré avec des représentants du Conseil consultatif des terres et de SAC afin de définir les processus dans des domaines tels que la gestion environnementale et d'élaborer une approche convenue visant à abroger la *Loi sur la gestion des terres des premières nations* et à la remplacer par une législation plus concise. Cette nouvelle législation, une fois établie, permettrait de poursuivre la ratification de l'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des premières nations (de nation à nation) et appuierait davantage l'Accord-cadre à titre d'autorité centrale en matière de gestion des terres.

En 2020-2021, le gouvernement du Canada a collaboré étroitement avec l'APN afin de faire progresser une table politique bilatérale sur les terres, établie en janvier 2021, dans le but de collaborer avec les Premières Nations sur les enjeux liés à l'expédition des ajouts aux réserves. Cette table aidera à restructurer la Politique de 2016 sur les ajouts aux réserves et la création de réserves grâce à l'élaboration d'un plan de travail conjoint menant à un examen conjoint de la politique actuelle et à la création d'une série d'options qui aideront davantage les Premières Nations à convertir leurs terres en réserves.

Résultat ministériel 3 : Les injustices passées sont reconnues et résolues

Les politiques et pratiques assimilationnistes ont mené au déni des droits autochtones par le passé. Pour résoudre les griefs, le Canada s'engage à poursuivre le dialogue, la collaboration, le partenariat et la négociation, qui constituent des moyens positifs de faire progresser la réconciliation. Il s'agit d'un processus continu qui exige l'affirmation des droits, la reconnaissance des torts du passé, une connaissance de l'histoire coloniale du Canada et une collaboration avec les peuples autochtones pour élaborer conjointement des solutions. Les résultats de 2020-2021 sont présentés ci-dessous.

RCAANC a appuyé Justice Canada lors du processus de mobilisation qui a mené à la promulgation du projet de loi C-15, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui est entrée en vigueur le 21 juin 2021. La *Loi* affirme que la Déclaration est un instrument international universel des droits de la personne qui s'applique en droit canadien, et elle fournit un cadre pour faire progresser la mise en œuvre de la Déclaration par le gouvernement du Canada. La *Loi* permet au gouvernement fédéral de réaliser les [appels à l'action 43 et 44](#)^{xxx} en consultation et en collaboration avec les peuples autochtones.

RCAANC a travaillé à la mise sur pied d'un comité de transition, qui inclut d'anciens membres du conseil d'administration provisoire de la Commission de vérité et réconciliation. Ce comité dirigera les mobilisations avec les partenaires autochtones et les intervenants concernant l'avant-projet de loi visant à créer le Conseil national de réconciliation ([appel à l'action 53](#)^{xxxi}). Le comité de transition élaborera également des recommandations suivant la rétroaction reçue lors des mobilisations, et il constituera officiellement le Conseil national en vertu de la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

Au cours de l'année, RCAANC a conclu 17 ententes hors cour, notamment pour résoudre les litiges portant sur les droits autochtones et découlant des traités, de même que les litiges portant sur les revendications pour des expériences vécues dans l'enfance. Les ententes concernant les revendications pour des expériences vécues dans l'enfance continuent d'assurer un équilibre entre les compensations individuelles et les investissements à long terme en vue d'appuyer la guérison, le mieux-être, l'éducation, la langue, la culture et la commémoration. Ce progrès a été démontré grâce à la mise en œuvre continue de l'[Entente ayant trait à la rafle des années 60](#)^{xxxii} (Indiens inscrits et Inuit) et de la [Convention de règlement relative aux externats indiens fédéraux](#)^{xxxiii} (McLean), ainsi que grâce au travail de la [Fondation de guérison de la rafle des années soixante](#)^{xxxiv} et de la [McLean Day Schools Settlement Corporation](#)^{xxxv} pour appuyer les survivants.

Le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens a rempli son mandat et fermé ses bureaux le 31 mars 2021. Au total, 38 278 réclamations ont été reçues dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant (PEI), y compris celles provenant des demandeurs de Kivalliq Hall. L'un des dossiers du volet complexe qui a été résolu selon les dispositions du PEI demeure devant les tribunaux. Tous les autres dossiers ont été résolus. Le Ministère cherche maintenant à s'assurer que le Canada continue de mettre en œuvre les engagements de la [Convention de règlement relative aux pensionnats indiens](#)^{xxxvi}. De plus, RCAANC a appuyé la table réunissant toutes les parties de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens et y a collaboré étroitement, de concert avec le ministère de la Justice, relativement à un pacte de réconciliation pour faire progresser l'[appel à l'action 46](#)^{xxxvii}. Ce travail sera harmonisé avec la législation de la

Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et la mise sur pied du Conseil national de réconciliation.

RCAANC a travaillé avec des partenaires à l'avancement des [appels à l'action 72 à 76](#)^{xxxviii} portant sur les enfants disparus et les renseignements sur l'inhumation. Un financement a été reçu pour appuyer la mise en œuvre des appels à l'action 72 et 73 et pour faire des mobilisations relativement aux appels à l'action 74 à 76. Cela inclut la signature d'un accord de contribution de 2 ans avec le Centre national pour la vérité et la réconciliation afin d'examiner des millions de documents contenus dans ses collections aux fins du Registre national de décès des élèves de pensionnats. De plus, des discussions ont été entamées au sujet de l'établissement d'un registre national des cimetières. En ce qui concerne les appels à l'action 74 à 76, le Ministère a tenu 16 séances virtuelles de mobilisation à l'échelle nationale à l'été et à l'automne 2020 afin d'élaborer une approche nationale de mise en œuvre. RCAANC a reçu les autorisations pour la mise en œuvre en février 2021.

En 2020-2021, le gouvernement du Canada a fait des progrès considérables en ce qui a trait à son engagement à diriger et à coordonner l'élaboration du [Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées : Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones](#)^{xxxix}. Un groupe dirigé par les Autochtones, constitué de plus de 100 représentants d'organismes de femmes autochtones et de personnes 2ELGBTQQIA+, de groupes fondés sur les distinctions, de provinces et de territoires, ainsi que du gouvernement fédéral, ont travaillé ensemble sur ce plan d'action national, qui a été publié le 3 juin 2021. De plus, le gouvernement du Canada, en collaboration avec des partenaires autochtones, a fait des progrès substantiels en ce qui a trait à l'élaboration de la contribution du gouvernement fédéral au Plan d'action national : [La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées](#)^{xl}. Il s'agit d'un effort pangouvernemental pour réagir à cette tragédie nationale.

Tout au long de l'année, RCAANC, en collaboration avec le ministère de la Justice, a continué de travailler en vue de réformer le processus des revendications particulières afin de respecter les principes de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, et il a appuyé la mise en œuvre des [Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones](#)^{xli} et la [Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones](#)^{xlii}. Cette réforme est nécessaire pour les raisons suivantes :

- adopter une approche en matière de litiges qui favorise la résolution et les ententes et qui cherche à éviter les litiges
- honorer les obligations légales du Canada envers les peuples autochtones, conformément à la Constitution
- travailler en collaboration pour résoudre les revendications et les litiges en suspens

La hausse des mobilisations auprès des Premières Nations au cours des étapes clés du processus des revendications particulières a permis d'assurer une approche plus collaborative pour la négociation des ententes. Les initiatives conjointes en matière de recherches entre les Premières Nations et RCAANC ont également fait progresser la résolution des revendications et ont eu des répercussions positives sur la volonté d'arriver à une compréhension commune des revendications.

Une proposition de réforme de l'APN visant l'établissement d'un processus indépendant a été partagée avec le Ministère en décembre 2020. Le Canada et le groupe de travail mixte APN-Canada se sont réunis 6 fois pour discuter des détails du processus indépendant. Cette collaboration a servi à l'élaboration d'une proposition de réforme de la politique sur les revendications particulières qui sera présentée au Cabinet aux fins d'étude en 2021-2022.

Dans l'ensemble, malgré les restrictions imposées par la pandémie, RCAANC a été en mesure de maintenir les négociations collaboratives par l'entremise de réunions virtuelles, en traitant les demandes de financement, en facilitant l'accès aux documents archivés et en faisant preuve de flexibilité en ce qui concerne les activités et les délais reportés. Ces efforts continuent d'appuyer la négociation en tant que solution de rechange au litige.

Au total, 117 revendications ont été résolues entre 2018-2019 et 2020-2021, ce qui représente le plus grand nombre de revendications résolues sur une période de 3 années consécutives depuis le début du programme en 1973. En 2020-2021, 89 % des revendications particulières évaluées ont été acceptées aux fins de négociation.

Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus)

RCAANC a continué de bâtir des relations avec des organismes de femmes autochtones à l'échelle nationale, régionale et communautaire grâce à la mise en œuvre d'accords de relation pangouvernementaux avec l'[Association des femmes autochtones du Canada](#)^{xliii} et [Pauktuutit Inuit Women of Canada](#)^{xliv}. Par exemple, le Ministère a travaillé avec des partenaires inuits sur l'élaboration conjointe de la politique sur l'Inuit Nunangat, et Pauktuutit Inuit Women of Canada a participé activement aux dialogues. Ces accords aident à cerner les priorités communes, à établir de nouveaux partenariats et à veiller à ce que les politiques, les programmes et la législation reflètent les points de vue des femmes autochtones.

Le Canada a également travaillé avec [Les Femmes Michif Otipemisiwak](#)^{xlv} dans le but de finaliser le renouvellement d'un accord de relation avec les femmes de la Nation métisse. Dans le cadre d'un processus d'élaboration conjointe de la Stratégie de logement de la Nation métisse, Les Femmes Michif Otipemisiwak ont participé en tant qu'expertes en la matière au groupe de travail technique sur le logement de la Nation métisse. Ce groupe a permis d'améliorer les programmes de logement et les processus d'application pour obtenir des données sur l'ACS Plus. Cela a servi à identifier et à cibler les groupes clés de personnes vulnérables devant être priorisées pour le soutien au logement, notamment les personnes âgées, les familles vulnérables, les survivants de violence domestique et les parents seuls.

Par l'entremise des structures de mécanismes bilatéraux permanents avec la Nation métisse et les Inuit, l'ACS Plus a été prise en considération lors des discussions sur la planification et les politiques et a été appliquée lors de la mise en œuvre des accords existants.

Dans le but d'appuyer l'approche pangouvernementale en matière de consultation et d'accommodement avec les peuples autochtones, RCAANC a accru la sensibilisation à l'importance d'inclure l'ACS Plus à la planification des processus de consultation et de mobilisation, à l'aide de services d'accompagnement, d'orientation, de réseautage interministériel et de formation sur l'obligation de consulter. De plus, des occasions de dialoguer avec les partenaires autochtones sur la meilleure façon d'inclure divers points de vue dans les consultations

et les mobilisations se sont présentées au cours des discussions encadrant l'élaboration et la mise en œuvre des protocoles de consultation et des centres de ressources.

RCAANC a participé à de nombreuses activités tout au long des étapes des processus de négociation, notamment consulter les organismes de nationaux de femmes autochtones et leurs ressources, ainsi que mobiliser divers groupes de femmes, d'aînés et de jeunes dans les collectivités autochtones et nordiques. Le Ministère se dirige vers une approche d'élaboration conjointe aux tables de discussion pour favoriser les initiatives tenant compte de l'ACS Plus qui sont cernées et dirigées par les collectivités, qui appartiennent à ces collectivités et qui sont pertinentes sur le plan culturel.

L'inclusion des aspects ACS Plus dans les négociations ont mené à des résultats plus inclusifs et à des accommodements de négociation pour plus de 500 groupes autochtones.

Innovation fondée sur les résultats²

En 2020-2021, le Ministère a continué d'explorer de nouvelles activités d'élaboration de politiques à l'aide d'ententes négociées sur l'autonomie gouvernementale, de traités modernes (revendications territoriales globales), de négociations d'ententes hors cour et d'autres processus connexes. RCAANC a activement travaillé afin de régler les facteurs de litige clés liés à l'article 35 à l'aide d'ententes négociées et de réformes de politiques adaptées.

RCAANC a collaboré avec SAC, l'APN et le Conseil de gestion financière des Premières Nations à l'élaboration d'une nouvelle relation financière grâce à la mise en œuvre continue de l'initiative des subventions de 10 ans, à la prévention et à la gestion des manquements et aux projets pilotes de services partagés. Le Ministère a également travaillé avec SAC et l'Autorité financière des Premières Nations afin de faire progresser les options de financement de rechange pour l'infrastructure.



Le travail concernant les options de mise sur pied d'un institut des infrastructures des Premières Nations à l'échelle nationale s'est poursuivi en 2020-2021 par l'entremise de projets de démonstration avec la Première Nation de Kettle et Stony Point, de l'Autorité sanitaire des Premières Nations et de la Atlantic First Nations Water Authority. De plus, des discussions sur le développement organisationnel ont eu lieu avec le Conseil de développement de l'Institut des infrastructures des Premières Nations, les institutions régies par la *Loi sur la gestion financière des premières nations* et SAC.

Tout au long de la pandémie, les représentants de RCAANC sont restés en contact avec leurs partenaires des traités modernes et des ententes sur l'autonomie gouvernementale par l'entremise d'un groupe de travail sur la COVID-19, qui s'est révélé un forum

² Le Secrétariat du Conseil du Trésor utilise le terme « expérimentation » lorsqu'il demande aux ministères de mettre à l'essai de nouvelles approches et de mesurer l'incidence d'inculquer une culture de mesure, d'évaluation et d'innovation dans la conception et l'exécution des programmes et des politiques, ainsi que d'améliorer les résultats en voyant ce qui fonctionne ou non. Toutefois, RCAANC utilise le terme « innovation fondée sur les résultats » pour parler d'expérimentation, puisque le terme « expérimentation » a des connotations négatives et n'est pas approprié dans le contexte des Autochtones en raison de l'histoire coloniale du Canada, notamment lorsqu'il s'agit des répercussions des pensionnats indiens. La prise de décisions fondées sur des données probantes continuera d'être assurée à RCAANC au moyen d'outils reconnus comme des défis en matière d'innovation, des projets de démonstration et de transformation des systèmes, ainsi que des méthodes reconnues, comme la conception axée sur l'utilisateur, l'introspection comportementale, l'analyse et la modélisation des données, et l'élaboration de politiques ouvertes.

efficace et efficient pour le Canada et les Premières Nations signataires d'un traité moderne ou d'une entente sur l'autonomie gouvernementale pour faire face aux répercussions de la pandémie sur les collectivités. Les vidéoconférences hebdomadaires ont favorisé une coordination interministérielle horizontale et ont permis au Canada de fournir l'information la plus à jour sur les mesures de soutien fédérales, provinciales et territoriales pour répondre à la COVID-19, de noter les lacunes des initiatives pour faire face à la COVID-19 et de recevoir des mises à jour de ses partenaires au sujet des initiatives d'intervention précises et au sujet des préoccupations sur le terrain.

Programme de développement durable à l'horizon 2030

En 2020-2021, le Ministère a participé activement à l'avancement du Programme 2030 des Nations Unies et des 17 objectifs de développement durable. En tant qu'un des 8 ministères clés responsables de faire progresser les objectifs de développement durable, RCAANC s'est activement investi dans les efforts interministériels visant à élaborer et à lancer la [Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 : Aller de l'avant ensemble](#)^{xvi} en février 2021. Le Ministère a partagé son expertise afin de s'assurer que les voix, les points de vue, les priorités et les considérations des partenaires autochtones sont étudiés et pris en compte. Le retard dans l'élaboration de la Stratégie nationale et du plan fédéral de mise en œuvre connexe (dont la publication aura lieu en 2021-2022) a amené RCAANC à reporter l'élaboration de son propre plan ministériel de mise en œuvre afin qu'il soit harmonisé avec la Stratégie nationale.

RCAANC a fait des efforts remarquables pour appuyer le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, ainsi que pour harmoniser son travail avec ceux-ci. Il a entre autres ajouté une mention à cet effet dans le préambule de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, qui est entrée en vigueur le 21 juin 2021. Cette mention souligne que la Déclaration peut soutenir le développement durable et répondre aux préoccupations grandissantes concernant les répercussions des changements climatiques sur les peuples autochtones et leur rôle dans le développement durable.

Comme il est indiqué dans la Stratégie nationale 2030 du Canada, réaliser le Programme 2030 dans le contexte canadien signifie qu'il faut s'attaquer aux lacunes et les combler en s'occupant d'abord des plus vulnérables et en reconnaissant les lacunes en matière de bien-être et d'opportunités auxquelles sont confrontées les peuples autochtones. Le quatrième objectif de la Stratégie nationale porte sur la réconciliation avec les peuples autochtones et le Programme 2030. Il fait valoir l'approche du gouvernement pour mettre en œuvre les objectifs de développement durable et vise à respecter le droit des peuples autochtones à l'autodétermination. C'est dans cet esprit que des mesures ont été élaborées récemment et conjointement avec les gouvernements autochtones. Ces derniers ont négocié des traités et des ententes pour veiller à ce qu'ils aient les ressources financières nécessaires pour gouverner leurs citoyens et tenter de combler les écarts socioéconomiques et en matière de services dans leurs collectivités. L'adoption de ces mesures, qui permettent aux collectivités autochtones d'avoir les ressources requises pour gouverner adéquatement, constitue un élément clé pour faire progresser l'autodétermination et renouveler les relations dans un but de réconciliation.

La résolution des griefs du passé favorise une société plus pacifique et inclusive, conformément à l'[objectif 16 – Paix, justice et institutions efficaces](#)^{xvii}. Cet objectif vise à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, à assurer l'accès de tous à la

justice et à mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les Premières Nations ont accès à un cadre volontaire de règlement alternatif des différends, dans le cadre duquel le Canada s'acquitte de ses obligations légales en ayant recours à des ententes négociées plutôt qu'à des litiges. La résolution de griefs par l'entremise de négociations augmente l'inclusion, protège les droits humains et appuie la diversité.

Principaux risques

Au cours de la dernière année, le Ministère a exécuté son mandat dans un environnement très complexe et changeant, caractérisé par de nombreuses interdépendances importantes. L'exploration et la mise en œuvre de nouvelles approches variées et élaborées conjointement en matière d'autodétermination ont nécessité de nouvelles façons de faire, notamment de nouveaux partenariats, de nouvelles compétences et de nouveaux processus d'affaires. La complexité de la mission du Ministère, combinée à la diversité des points de vue en jeu, y compris les hautes attentes et les besoins essentiels de nos partenaires autochtones, a exposé le Ministère à d'importants risques associés à sa capacité d'assurer une harmonisation avec sa vision, ses orientations stratégiques et ses approches.

Outre ces réalités, le Ministère et ses intervenants ont été soumis à d'importantes pressions, car la pandémie a exacerbé les risques en matière de capacité. Le Ministère, dans le cadre de l'exécution de son mandat, devait surveiller sa propre capacité afin de pouvoir appuyer et maintenir efficacement tout changement. À cette fin, le Ministère a mis en œuvre son plan de continuité des activités, qui mettait l'accent initialement sur la reprise des services essentiels mis sur pause ou réduits, tout en appuyant le mieux-être des employés. Les défis en matière de capacité ont également eu des répercussions sur les partenaires autochtones de RCAANC. En raison du grand nombre de priorités et de tables de négociation, sans compter le manque d'accès à large bande dans de nombreuses collectivités autochtones, il était de plus en plus difficile pour les partenaires autochtones de participer activement – et de manière virtuelle maintenant – à d'importantes négociations et collaborations.

Afin d'aborder d'importantes vulnérabilités au sein des peuples autochtones, le Ministère a dirigé et appuyé avec succès diverses mesures d'urgence visant à répondre aux besoins urgents découlant de la pandémie. Le Ministère a également tiré parti des tables mises sur pied pour faire face à la pandémie et pour assurer une coordination et une harmonisation avec d'autres ministères fédéraux. La technologie a été améliorée afin que les employés de RCAANC puissent continuer d'exécuter le mandat ministériel et poursuivre les conversations et consultations nécessaires avec les collectivités autochtones dans un environnement virtuel.

Les risques ministériels causés par la pandémie ont été gérés par l'entremise de comités de gouvernance, conformément aux directives des autorités de la santé et en fonction des priorités ministérielles et pangouvernementales. La gestion des risques visait non seulement à maintenir les services essentiels pour les collectivités autochtones tout en offrant un milieu de travail sécuritaire et sain aux employés, mais aussi à cerner et à saisir les occasions de repenser et de remanier les façons de faire à l'avenir suite aux changements considérables dans le contexte opérationnel, social et économique.

Afin d'atténuer les risques liés à l'harmonisation, des efforts supplémentaires ont été déployés afin de s'assurer que toutes les parties concernées travaillaient dans le même sens, dans le but de réaliser la vision d'une autodétermination améliorée et accélérée et d'un développement du Nord.

Ces efforts comprenaient diverses activités de mobilisation, de renforcement des relations et de mise en œuvre, notamment les mécanismes bilatéraux permanents, divers comités de mise en œuvre et des efforts connexes de mise en œuvre, ainsi qu'un engagement pangouvernemental soutenu de mettre en œuvre le programme de réconciliation. À l'échelle gouvernementale, RCAANC participe à de multiples comités consultatifs et collaboratifs pour rehausser la sensibilisation aux occasions et aux défis qu'il partage avec d'autres ministères, et il consulte les lignes directrices des organismes centraux afin d'harmoniser adéquatement sa propre stratégie.

Par ailleurs, divers comités de la haute gestion travaillant sur une panoplie d'efforts pangouvernementaux ont été mis en place pour coordonner les enjeux liés aux droits en vertu de l'article 35. Des mécanismes de renforcement des relations visant à rehausser la confiance, l'harmonisation et la coordination, ainsi que des collaborations ciblées avec les provinces et territoires sur des enjeux clés ont également été mis en place. Des réunions stratégiques ont eu lieu régulièrement entre le Ministère et d'autres ministères fédéraux sur des enjeux clés, notamment les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

Le Ministère a également fait divers investissements stratégiques dans le renforcement des capacités et a fait progresser les nouvelles ententes financières visant à fournir un soutien à long terme et durable aux collectivités autochtones. Plus précisément, CIRNAC a mené une évaluation des organismes autochtones régionaux et nationaux afin de cerner leurs besoins et leurs capacités, a établi une stratégie ministérielle concernant les efforts de renforcement des capacités et a amélioré l'approche de financement pour la mise en œuvre des traités modernes afin de veiller à ce que les titulaires de traités aient accès à un financement au début du processus de planification de la mise en œuvre. Le Ministère est prêt à surveiller, à évaluer et à modifier ses façons de faire, comme il l'a démontré depuis le début de la pandémie.

Résultats atteints

Résultat ministériel 1 : Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel				
Indicateurs de rendement	Cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Nombre annuel de priorités cernées par l'entremise des mécanismes bilatéraux permanents qui donnent lieu à des politiques, à un financement ou à une législation	12 d'ici le 31 mars 2021	Nouveau en 2020-2021	Nouveau en 2020-2021	10 ^a
Nombre de collectivités où des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives ont été conclus	197 d'ici le 31 mars 2021	54	161	159 ^b
Nombre de traités, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives qui ont été conclus	48 d'ici le 31 mars 2021	Nouveau en 2020-2021	Nouveau en 2020-2021	39 ^b
Moyenne de l'Indice de bien-être des communautés pour les titulaires d'un traité moderne ou d'une entente sur l'autonomie gouvernementale	66 d'ici mars 2024 ^c	Nouveau en 2020-2021	Nouveau en 2020-2021	66 ^c

^a Puisque certains ministères fédéraux devaient traiter des urgences liées à la pandémie, la capacité de RCAANC à les rencontrer était limitée, ce qui a eu une incidence sur le nombre de priorités cernées.

^b La pandémie a eu une incidence sur le nombre d'ententes prévues devant être conclues. Plusieurs ententes sont prêtes pour le processus d'approbation en 2022-2023.

^c Il s'agit du résultat le plus récent provenant du Recensement de la population 2016. Ce résultat est la moyenne des nombres suivants : Nations autonomes distinctes : 71, Premières Nations signataires de traités modernes : 67 et collectivités inuites signataires de traités modernes : 61. Comme le prochain Recensement a lieu en 2021, de nouvelles données seront disponibles d'ici le 31 mars 2024.

Résultat ministériel 2 : Les peuples autochtones font progresser leurs institutions et leurs régimes de gouvernance				
Indicateurs de rendement	Cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Pourcentage de Premières Nations ayant adopté des règlements ou des lois sur l'administration financière	33 % d'ici le 31 mars 2021	Nouveau en 2020-2021	Nouveau en 2020-2021	48,8 %
Pourcentage de collectivités des Premières Nations ayant adopté des lois sur l'administration financière ou des règlements sur l'administration financière par l'entremise du Conseil de gestion financière des Premières Nations	37 % d'ici le 31 mars 2021	2,9 %	6,6 %	42,8 %
Pourcentage de collectivités des Premières Nations ayant établi des régimes de gouvernance des terres	24 % d'ici le 31 mars 2021	18 %	23 %	24 %
Pourcentage de collectivités des Premières Nations ayant des régimes d'imposition des biens immobiliers soutenus par la Commission de la fiscalité des Premières Nations	29 % d'ici le 31 mars 2021	21,4 %	25,7 %	27,2 ^a

^a En raison de la pandémie, il y a eu une réduction du nombre d'activités de sensibilisation auprès des Premières Nations intéressées à mettre en œuvre de nouveaux systèmes d'imposition.

Résultat ministériel 3 : Les injustices passées sont reconnues et résolues				
Indicateurs de rendement	Cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Nombre net de revendications particulières ajoutées à l'inventaire des revendications particulières	43 d'ici le 31 mars 2021	Nouveau en 2020-2021	Nouveau en 2020-2021	56
Pourcentage d'ajouts aux réserves actifs qui sont dans l'inventaire depuis plus de 5 ans	79 % d'ici le 31 mars 2021	Nouveau en 2020-2021	Nouveau en 2020-2021	79,6 %
Pourcentage de demandes soumises en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens traitées par l'entremise du Processus d'évaluation indépendant	100 % d'ici le 31 mars 2021	99,80 %	99,97 %	99,98 % ^a
Pourcentage d'appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui sont mis en œuvre	75 % d'ici le 31 mars 2021	Nouveau en 2020-2021	Nouveau en 2020-2021	80 % ^b

^a Le Secrétariat d'adjudication des pensionnats indiens a fermé ses bureaux le 31 mars 2021. Quelques revendications complexes demeurent non résolues (moins de 1 %).

^b Cet indicateur inclut les initiatives achevées et celles qui sont en voie de l'être.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Autorisations totales pouvant être utilisées 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2020-2021
4 205 480 925	4 205 480 925	5 786 343 799	4 481 560 984	276 080 059

En 2020-2021, le Ministère a dépensé 276 millions de plus que les dépenses prévues initialement puisqu'il a reçu un financement additionnel par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses pour des initiatives clés, notamment :

- financement pour le règlement de revendications particulières (+760,1 millions de dollars)
- financement pour la Convention de règlement relative aux externats indiens fédéraux (McLean) (+481,2 millions de dollars)
- financement pour l'Entente ayant trait à la rafle des années 60 (+262,0 millions de dollars)
- financement pour une entente de litige (+88,6 millions de dollars)
- financement pour appuyer la mise en œuvre des ententes sur la reconnaissance et l'autonomie gouvernementale des Métis signées avec la Métis Nation of Ontario, la Métis Nation-Saskatchewan et la Métis Nation of Alberta (+35,6 millions de dollars)
- financement pour répondre au rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées : Réclamer notre pouvoir et notre place (+6,0 millions de dollars)
- financement pour faire avancer les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui portent sur les enfants disparus et les sites d'inhumation non marqués (budget de 2019) (+3,3 millions de dollars)

Cette augmentation est partiellement compensée par le report des fonds suivants : la Convention de règlement relative aux externats indiens fédéraux (McLean) (-611,7 millions de dollars), faire progresser la réconciliation en réglant des revendications particulières (-412,2 millions de dollars), l'Entente ayant trait à la rafle des années 60 (-256,6 millions de dollars), l'entente pour règlement hors cour (-45,0 millions de dollars) et la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (-33,5 millions de dollars). Ces fonds seront reportés à des années ultérieures et seront disponibles aux fins prévues.

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein réels 2020-2021	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre équivalents temps plein prévus) 2020-2021
704	779	75

L'écart dans le nombre d'équivalents temps plein est principalement attribuable au renouvellement du financement pour appuyer la reconnaissance des droits et l'autodétermination des Autochtones et au financement pour faire progresser les appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui portent sur les enfants disparus et les sites d'inhumation non marqués.

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de RCAANC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{xlviii}.

RESPONSABILITÉ ESSENTIELLE 2 : AFFAIRES DU NORD

Description

Cette responsabilité essentielle consiste à appuyer les organismes, les individus, les collectivités et les gouvernements de l'Arctique et du Nord canadiens dans la poursuite d'un Nord solide, inclusif, vibrant, prospère et autosuffisant, soit la vision du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada. Cela inclut la coordination fédérale, le leadership scientifique, la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, la prestation efficace des programmes fédéraux et les relations territoriales.



Résultats

RCAANC, en collaboration avec SAC, est le ministère fédéral responsable d'aider les peuples autochtones et du Nord canadien à vivre dans des collectivités saines et durables et d'appuyer les objectifs globaux de développement social et économique. En 2020-2021, le Ministère a continué de travailler en partenariat avec les intervenants et dans un esprit de réconciliation afin d'aider à bâtir un Nord solide, vibrant et autosuffisant sur le plan économique. Le Ministère a également continué de contrer la discrimination et le racisme en favorisant une main-d'œuvre diversifiée et en intégrant les aspects de l'ACS Plus dans les propositions et les programmes stratégiques, ainsi que par l'entremise des nombreux forums de mise en œuvre conjointe auxquels participe l'organisation avec ses partenaires des Premières Nations, des Inuit et des Métis.

Le Ministère est toujours déterminé à protéger la santé et la sécurité de tous les résidents du Nord, y compris les peuples autochtones, tout au long de la pandémie. Le Ministère a fourni une aide directe aux gouvernements territoriaux afin qu'ils prennent des mesures pour contrer la pandémie et atténuer ses répercussions sur la société, la santé et l'économie des résidents du Nord. En 2020-2021, le Ministère a axé ses efforts sur 3 résultats ministériels.

Résultat ministériel 4 : Le leadership et la prospérité dans l'Arctique et le Nord ont progressé

Le Canada reconnaît le besoin de leadership fédéral dans l'Arctique et les régions nordiques pour élaborer des solutions aux défis qui se posent dans le Nord et s'assurer que les priorités et les besoins régionaux sont respectés. Le renforcement de la capacité au sein des organismes régionaux constitue également une composante clé du développement du leadership. Les résultats de 2020-2021 sont présentés ci-dessous.

Le gouvernement du Canada est sur la bonne voie pour passer de l'entente de principe au travail avec le gouvernement du Nunavut et Nunavut Tunngavik Incorporated (les parties) en vue de négocier l'entente définitive sur le transfert des responsabilités. Conformément à l'engagement préalable indiqué dans l'entente de principe, une [Stratégie provisoire de développement des ressources humaines](#)^{xlix} a été élaborée et approuvée par les parties en septembre 2020. Les parties ont commencé les négociations en octobre 2020 en vue de conclure l'entente définitive de transfert des responsabilités. En 2020-2021, la table de négociation s'est réunie 12 fois, ce qui est

au-delà de l'objectif de 8 à 10 réunions. De plus, 6 groupes de travail ont été mis sur pied pour appuyer les négociations de l'entente définitive.

RCAANC a poursuivi le travail sur des cadres réglementaires dans le Nord et appuyé ces derniers en prenant les mesures suivantes :

- travailler avec les gouvernements et des groupes autochtones au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest, ainsi qu'avec les gouvernements territoriaux à l'élaboration du Règlement sur les sanctions administratives pécuniaires en vertu de la *Loi sur les terres territoriales*, de la *Loi sur les eaux du Nunavut* et le *Tribunal des droits de surface du Nunavut* et de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*, dans le but de fournir des ressources qui permettront une saine prise de décisions en matière de gestion
- consulter des groupes autochtones dans les Territoires du Nord-Ouest et le gouvernement des Territoires du Nord-Ouest afin de moderniser le *Règlement sur l'exigence d'un examen préalable* et le *Règlement sur la liste d'exemption* en vertu de la *Loi sur la gestion des ressources de la vallée du Mackenzie*
- consulter Nunavut Tunngavik Incorporated, la Commission du Nunavut chargée de l'examen des répercussions et le gouvernement du Nunavut afin de remplir l'Annexe 3 de la *Loi sur l'aménagement du territoire et l'évaluation des projets au Nunavut*, dans le cadre des activités de mise en œuvre associées à la *Loi*

S'appuyant sur le lancement du [Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada](#)¹ en 2019, RCAANC a fait progresser son travail de collaboration et ses objectifs de gouvernance avec ses partenaires autochtones, territoriaux et provinciaux. Le 24 novembre 2020, au cours d'une réunion du comité de leadership de tous les partenaires du Cadre, les partenaires ont fait valoir une approche en matière de gouvernance nationale qui définit la façon dont ils collaboreront pour partager des renseignements et évaluer les progrès du Cadre. La réunion a également permis aux partenaires de cerner les priorités régionales dans le contexte de la pandémie. Conformément à l'approche d'élaboration conjointe du Cadre, le Ministère et ses partenaires ont commencé à définir des options de gouvernance et des plans de mise en œuvre à l'échelle régionale; ceux-ci seront achevés en 2021-2022.

Le Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord énumère [8 buts](#), notamment celui de favoriser la santé des familles et des communautés. Les partenaires d'élaboration conjointe du Cadre ont déterminé qu'un des objectifs clés liés à ce but était de combler les lacunes en éducation dans le Nord, plus précisément dans le domaine de l'éducation postsecondaire.

En octobre 2020, le Ministère a lancé le Groupe de travail sur l'éducation postsecondaire dans le Nord, qui avait initialement été annoncé dans le budget de 2019. Le Groupe de travail a progressé quant à la finalisation du plan de mobilisation pour commencer les consultations et les mobilisations au printemps 2021. De plus, les efforts visant à soutenir le Centre Dechinta pour la recherche et l'apprentissage, la construction d'un pavillon des sciences au Collège du Yukon et la transition du Collège vers l'université du Yukon ont avancé. Le Centre Dechinta pour la recherche et l'apprentissage a modifié son programme afin de s'adapter à la pandémie, et l'université du Yukon prévoit commencer la construction du pavillon des sciences en 2021.

Afin d'appuyer l'autodétermination des Inuit dans le domaine de la recherche, le Comité de gestion du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord (dont les membres comprennent des organismes partenaires autochtones du Nord, des ministères fédéraux et des gouvernements Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

territoriaux et régionaux du Nord) a décidé de mettre sur pied un nouveau comité régional sur les contaminants dans la région désignée des Inuvialuit. Le Comité effectuera un examen socioculturel des propositions de projets et les mises à jour propres à la région désignée des Inuvialuit, il fournira des conseils propres aux régions, et il facilitera la communication. La structure de gouvernance comprend maintenant un comité régional dans chacune des 4 régions de l'Inuit Nunangat, de même qu'au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest (pour les régions autres que la région désignée des Inuvialuit). Le président du nouveau comité sur les contaminants dans la région désignée des Inuvialuit deviendra un membre du Comité de gestion du Programme, qui est l'organisme décisionnaire.

Résultat ministériel 5 : Les collectivités du Nord et autochtones sont résilientes face aux changements environnementaux

Le Nord canadien et ses résidents sont exposés aux répercussions des changements environnementaux en raison de certains facteurs, notamment la rapidité des changements climatiques, l'éloignement et l'inaccessibilité, le climat froid, l'infrastructure vieillissante et inefficace ainsi que les inondations. RCAANC travaille afin de s'assurer que les collectivités autochtones et nordiques sont résilientes face à ces changements environnementaux, ce qui leur permettra de mieux relever les défis à l'avenir. Bon nombre de collectivités autochtones et nordiques éloignées continuent également de dépendre de l'importation de diesel pour l'électricité et le chauffage; toutefois, comme cette dépendance continue à l'égard des carburants fossiles entraîne des répercussions négatives sur l'environnement, la société et la santé, de nombreuses collectivités tentent maintenant d'utiliser des sources d'énergie plus propres et durables. Des investissements dans l'énergie éolienne, hydraulique et solaire constituent une importante occasion d'assurer une croissance saine tout en générant des emplois spécialisés et en faisant progresser l'autodétermination des Autochtones. Les résultats de 2020-2021 sont présentés ci-dessous.

Pour appuyer le [plan climatique renforcé du Canada](#)^{li}, le Programme ARDEC Nord (Approche responsable pour le développement énergétique des collectivités du Nord) a investi plus de 4 millions de dollars dans 35 projets d'énergie propre et initiatives de renforcement des capacités au sein de 30 collectivités dans l'ensemble des territoires et l'Inuit Nunangat en 2020-2021. RCAANC a appuyé l'ensemble des projets d'énergie propre dirigés par les collectivités, y compris des installations solaires à petite échelle, des réaménagements aux fins d'amélioration de l'efficacité énergétique, des systèmes de récupération de chaleur résiduelle, des systèmes de chauffage à la biomasse, des évaluations de ressources d'énergie renouvelable et des coordonnateurs de l'énergie à l'échelle régionale. En 2020-2021, les projets appuyés par ARDEC Nord ont donné lieu à des réductions de l'utilisation du diesel de 366 000 litres. Le Ministère a travaillé étroitement avec des partenaires fédéraux pour mettre en œuvre une approche « aucune fausse route » visant à coordonner le soutien et l'accès des collectivités autochtones et nordiques. Le Ministère est en voie d'atteindre sa cible de réduire sa consommation de diesel de 2 millions de litres d'ici mars 2023.

Depuis les débuts du programme en 2016, on estime que les réductions de l'utilisation du diesel totalisent 1,1 million de litres, soit une réduction de plus de 3200 tonnes d'émissions de gaz à effet de serre.

RCAANC a investi plus de 25 millions de dollars pour permettre à ses partenaires autochtones et du Nord de mieux comprendre les défis liés aux changements climatiques et y réagir, ainsi que pour renforcer leur capacité et leur résilience tout en favorisant le développement des capacités.

Ces projets offrent un soutien dans les domaines suivants : cerner et prioriser les options d'adaptation aux changements climatiques et établir les coûts de ces options, cerner les risques, en particulier concernant la cartographie des zones inondables, mettre en œuvre des mesures d'adaptation et surveiller le climat dans les collectivités. En 2020-2021, le Ministère a pris les mesures suivantes :

- Il a financé 118 projets avec les collectivités autochtones et nordiques, les gouvernements territoriaux et les gouvernements régionaux, et il les a aidés à mener des évaluations de la vulnérabilité et des risques associés aux changements climatiques, à élaborer des cartes des risques, des plans d'adaptation et des exercices de planification des mesures d'adaptation afin de prioriser les options, ainsi qu'à mettre en œuvre des mesures d'adaptation structurelles et non structurelles afin de rendre les collectivités plus résilientes aux répercussions des changements climatiques.
- Il a financé 48 projets dirigés par les collectivités afin d'aider les Premières Nations à évaluer les répercussions des changements climatiques à l'aide de projets d'évaluation des risques et d'adaptation, de la cartographie des zones inondables et des évaluations de drainage. Le programme a également permis aux Premières Nations de participer aux initiatives de gestion des bassins hydrographiques.
- Il a financé 56 projets dirigés par des collectivités autochtones autonomes qui ont recours aux [systèmes du savoir autochtone](#)ⁱⁱⁱ et à la science afin de surveiller le climat et les répercussions des changements climatiques.

En 2020-2021, RCAANC a collaboré avec ses partenaires afin d'améliorer davantage la contribution pour la vente au détail et la [Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs](#)ⁱⁱⁱⁱ de Nutrition Nord Canada (NNC). NNC a élargi sa liste d'aliments et d'articles essentiels subventionnés afin d'y inclure entre autres des produits de nettoyage et d'hygiène féminine. Ces changements sont basés sur les commentaires fournis lors des mobilisations par les partenaires autochtones, le groupe de travail autochtone et le Conseil consultatif de NNC. En augmentant les taux de contribution et en accordant des contributions additionnelles sur un large éventail d'articles, NNC s'est adapté aux besoins des résidents des collectivités nordiques isolées et a noué des liens avec d'autres organismes participant à la réponse à la pandémie afin d'assurer un accès continu aux aliments et de planifier des améliorations futures.

Pendant la pandémie, NNC s'est vu accordé un soutien accru de 25 millions de dollars pour la contribution pour la vente au détail, lui permettant d'accroître les taux de contribution pour les aliments nutritifs.

Les changements apportés à NNC contribuent également à la réalisation du but du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada selon lequel les peuples autochtones de l'Arctique et du Nord canadiens sont résilients et en santé. De plus, ces changements appuient la Stratégie canadienne de réduction de la pauvreté (dirigée par Emploi et Développement social Canada) et la Politique alimentaire pour le Canada d'Agriculture et Agroalimentaire Canada.

Les biens essentiels et non périssables transportés par surface ont été ajoutés à la liste d'articles subventionnés pour la vente au détail en 2019, mais les répercussions des mesures de sécurité liées à la COVID-19 et le soutien d'urgence fourni aux collectivités nordiques isolées ont mis en évidence la complexité de l'offre et la demande dans le Nord. Les tablettes se sont rapidement vidées, donnant lieu à des pénuries, et la dépendance au transport aérien a augmenté pour assurer un réapprovisionnement rapide. Par conséquent, RCAANC n'a pas été en mesure

d'évaluer les progrès de l'élargissement du programme de NNC dans le domaine du transport de surface.



Depuis son lancement au printemps 2020, la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs a accordé un soutien financier aux activités de récolte dans les collectivités admissibles, et le programme a accordé un financement complet à 90 % des organismes récipiendaires. En 2020-2021, l'ensemble des 108 collectivités admissibles a bénéficié de cette subvention. Toutefois, la pandémie a eu des répercussions importantes sur les collectivités

nordiques isolées et a largement restreint la capacité de NNC de mobiliser les collectivités et leur population autochtone vulnérable. Les confinements, les restrictions en matière de déplacements et les efforts axés sur les mesures d'intervention pour faire face à la COVID-19 ont constitué la priorité des collectivités et de leurs organismes représentatifs. Par conséquent, d'autres initiatives, notamment l'élaboration d'indicateurs de rendement pour la Subvention, ont été reportées afin de prioriser la santé et la sécurité des collectivités. Bien que NNC continue de mobiliser ses partenaires autochtones, il est nécessaire que les discussions concernant une stratégie de mesure conjointe soient menées de façon respectueuse et en personne étant donné l'importance de la récolte et ses liens à la culture et aux traditions.

Le travail en vue d'avoir des systèmes d'alimentation durable dans l'Inuit Nunangat et les discussions entre NNC et le groupe de travail Inuit-Couronne sur la sécurité alimentaire se poursuivent et sont dirigés par SAC et l'ITK. Le plan de travail conjoint sur la sécurité alimentaire a été approuvé par les dirigeants le 17 décembre 2020. RCAANC continue de partager des mises à jour générales avec le groupe de travail au sujet de NNC, et il collabore avec ses partenaires pour élaborer conjointement des options stratégiques visant à améliorer davantage le programme NNC.

Résultat ministériel 6 : Les terres et les ressources dans le Nord sont gérées de façon durable

De nombreuses collectivités autochtones et nordiques éloignées font face à des défis environnementaux et socioéconomiques associés aux changements environnementaux et économiques. Pour relever ces défis, les organismes autochtones et les résidents du Nord doivent participer davantage à l'élaboration de politiques et à la prise de décisions concernant la gestion des ressources. De plus, les relations nation à nation, Inuit-Couronne et de gouvernement à gouvernement avec les peuples autochtones doivent être renforcées et être fondées sur l'affirmation des droits, le respect, la coopération et le partenariat. Par ailleurs, le Nord compte un certain nombre de sites contaminés, abandonnés par d'anciens occupants, ayant un historique de contamination, principalement en raison des activités minières du secteur privé, des activités pétrolières et gazières ainsi que des activités militaires du gouvernement. Les résultats de 2020-2021 sont présentés ci-dessous.

Le Ministère a géré les sites contaminés hautement prioritaires dans le Nord, ce qui inclut les activités d'entretien, de maintenance, de planification, d'assainissement et de surveillance. L'assainissement d'un des sites a été achevé en 2020-2021, tandis que les activités d'atténuation des risques et de planification de l'assainissement se sont poursuivies aux autres sites contaminés. Par exemple, à la mine Rayrock dans les Territoires du Nord-Ouest, un plan

d'assainissement a été préparé et finalisé en août 2020, et une demande de permis d'utilisation des eaux et une demande de permis d'utilisation des terres ont été soumises pour le projet en septembre 2020. Pendant l'élaboration du plan d'assainissement, des séances techniques et de mobilisations ont été menées avec les collectivités de Tłı̄chǫ et les aînés de Kwetı̄łǫ̀.

En 2020-2021, le Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord a été mis sur pied pour assurer la gestion à long terme des 8 plus grands projets ministériels de remise en état des mines au Yukon et dans les Territoires du Nord-Ouest. Bien que ces projets sont principalement aux étapes de l'entretien, de la maintenance et de la planification de l'assainissement depuis plusieurs années, d'importantes étapes réglementaires ont été franchies en 2020-2021. Le Ministère a également réalisé des progrès en vue de finaliser le transfert de la mine du mont Nansen au secteur privé.

RCAANC a poursuivi les travaux d'entretien et de maintenance et la planification de l'assainissement à ses 2 plus grands sites dans les Territoires du Nord-Ouest :

- Mine Faro : Le Ministère a fait progresser le projet par l'entremise du processus de réglementation après avoir soumis la proposition de projet à l'Office d'évaluation environnementale et socioéconomique du Yukon en 2019. De plus, RCAANC a terminé la construction du canal de dérivation de la branche nord du ruisseau Rose. Une cérémonie d'inauguration pour célébrer la circulation d'eau propre dans le canal de dérivation a eu lieu sur place, dans le respect des protocoles de la COVID-19.
- Mine Giant : Le permis final d'utilisation des eaux a été émis par l'Office des terres et des eaux de la vallée du Mackenzie le 18 septembre 2020. Ce permis sera en vigueur pendant 20 ans. Le Ministère a également été en mesure d'améliorer les conceptions détaillées pour les travaux d'ingénierie, y compris achever le plan de mise en œuvre des travaux préalables, puisque le projet arrive bientôt à l'étape de mise en œuvre. Les travaux préalables d'assainissement commenceront en 2021-2022.

RCAANC a mobilisé avec succès les résidants du Nord et les scientifiques afin de surveiller les niveaux de contaminants dans l'environnement, les aliments traditionnels et locaux et les individus, et afin de faire des recherches à ce sujet. De plus, le Ministère a fait progresser le transfert de connaissances à l'aide d'un financement de 4,8 millions de dollars pour 72 projets au Nunatsiavut, au Nunavik, au Nunavut, dans les Territoires du Nord-Ouest, au Yukon, dans l'ensemble du Canada et à l'échelle internationale. Malgré les restrictions liées à la COVID-19, et grâce à la capacité et aux partenariats solides établis dans les collectivités participantes, la plupart des projets essentiels de surveillance du Ministère ont permis de recueillir avec succès des échantillons et de mesurer les contaminants dans l'air, l'eau de mer et les espèces clés qui sont importantes aux yeux des résidants du Nord, y compris le caribou, le phoque annelé, le béluga, l'ours polaire, la lotte, l'omble chevalier et le touladi. La recherche communautaire s'est également étendue à d'autres espèces d'intérêt pour les collectivités, dont l'orignal et le narval. Les ateliers en personne ont dû être annulés, mais de nombreux projets ont eu recours à des mobilisations et à des activités de sensibilisation virtuelles.

Le Ministère a administré le financement pour la recherche et la surveillance de la pollution par le plastique dans le Nord dans le cadre de la mise en œuvre du Programme scientifique canadien sur les plastiques, qui fait partie de l'initiative horizontale Direction : zéro déchet de plastique au Canada. Les efforts visant à élaborer une stratégie de recherche et de surveillance des plastiques et microplastiques dans le Nord ont été axés sur les initiatives collaboratives panarctiques dans le Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada

cadre du Conseil de l'Arctique. Un plan et des lignes directrices techniques de surveillance panarctiques ont été élaborés pour orienter les initiatives de surveillance à l'échelle nationale et régionale, dans le but d'obtenir un programme coordonné de surveillance des plastiques panarctique.

Les autorités de la santé, les organismes de réglementation et le grand public ont continué d'utiliser les données et les renseignements de RCAANC. Par exemple, suite à de nouvelles directives internationales, une deuxième analyse a été faite auprès des caribous surveillés par le Ministère afin d'évaluer le niveau de certains produits chimiques « éternels », notamment le perfluorooctanesulfonate. Cette analyse a révélé



des concentrations élevées de produits chimiques dans les animaux de Sanikiluaq, au Nunavut. Des conseils diététiques ont été émis par le ministère de la Santé du gouvernement du Nunavut. Par ailleurs, RCAANC contribue à l'élaboration de la stratégie d'évaluation de la surveillance et de la performance des métaux d'Environnement et Changement climatique Canada, une série de rapports publics qui fourniront de l'information sur la portée et le rendement des programmes de surveillance de certains métaux précis dans l'ensemble du Canada, y compris dans le Nord.

Le Ministère a dirigé et coordonné la participation du Canada au Programme de surveillance et d'évaluation de l'Arctique du Conseil de l'Arctique dans les domaines de la pollution chimique et par le plastique, de la santé et des changements climatiques. Le Ministère assumera le rôle de vice-président du Programme de 2021 à 2023. L'objectif principal en 2020-2021 était de contribuer à une série d'évaluations scientifiques et aux résumés connexes pour les rapports des décideurs politiques, dont 7 ont été présentés à la réunion ministérielle du Conseil de l'Arctique en mai 2021.

Afin d'appuyer la prise de décisions environnementales, RCAANC a aidé 24 groupes autochtones et du Nord à participer à 3 évaluations environnementales au Yukon et au Nunavut. Le Ministère a accordé un financement à tous les groupes autochtones qui pourraient être touchés par des grands projets faisant l'objet d'évaluations environnementales dans les territoires. De plus, toutes les décisions prises par les conseils de cogestion en 2020-2021 ont tenu compte des points de vue des groupes autochtones ayant participé aux évaluations environnementales.

Le 30 janvier 2021, RCAANC a annoncé l'entrée en vigueur du système [Sélection sur carte au Nunavut](#)^{iv}, le premier système en ligne de gestion des titres miniers au Nunavut. Ce système permet d'obtenir en ligne des claims miniers sur les terres de la Couronne au Nunavut. Il élimine le besoin de se déplacer en personne pour effectuer un jalonnement au sol, réduisant ainsi les coûts des claims miniers. La plupart des grandes régions minières au Canada, dont l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Québec, ont mis en œuvre des systèmes similaires.

Analyse comparative entre les sexes Plus (ACS Plus)

Les programmes d'adaptation aux changements climatiques de RCAANC ont appliqué les principes de l'ACS Plus adaptés à la culture en mettant sur pied des comités et des groupes consultatifs qui permettent aux divers membres des collectivités autochtones d'avoir voix au chapitre quant à la façon dont les programmes utilisent leur financement et quant aux types de projets entrepris. Les comités sur l'adaptation du Nord se trouvent dans 5 régions nordiques

(Yukon, Territoires du Nord-Ouest, Nunavut, Nunavik et Nunatsiavut) et aident les programmes à tenir compte des divers points de vue, connaissances et opinions uniques de leurs collectivités et à y réagir. Le Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones est mis en œuvre selon les distinctions et travaille en partenariat avec des comités dirigés par des Autochtones pour élaborer l'orientation stratégique et les décisions en matière de financement. De plus, un comité de consultation et d'examen des Premières Nations fournit au Programme des conseils stratégiques et guide les décisions en matière de financement pour les projets des Premières Nations. Le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations organise un cercle consultatif des Premières Nations qui offre une plateforme aux divers membres de l'ensemble de la province ainsi qu'une orientation stratégique visant à améliorer le Programme et à répondre aux besoins des collectivités.

Afin d'offrir des mesures de soutien aux plus vulnérables pendant la pandémie, NNC a augmenté ses taux de contribution et agrandi sa liste d'aliments et d'articles essentiels subventionnés afin que les femmes qui sont responsables des soins et de la préparation des repas en bénéficient, de même que les enfants et les jeunes.

Les changements apportés à la contribution pour la vente au détail de NNC en 2020-2021 et à la mise en œuvre de la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs ont été conçus de façon à tenir compte des répercussions disproportionnées de l'insécurité alimentaire sur les femmes, les aînés et les enfants dans les collectivités autochtones et nordiques rurales et éloignées.

En 2020-2021, le Conseil des femmes a continué de revoir les propositions préparées par les organismes sollicitant un financement offert par la Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs, et il a fourni des lignes directrices sur la façon d'utiliser ce financement en tenant compte des

expériences en matière de sécurité alimentaire des femmes, des parents seuls, des aînés et de divers autres membres des collectivités. La Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs a renforcé la participation des femmes aux activités de chasse et de récolte, a permis aux aînés de recevoir des aliments traditionnels et a transféré les connaissances sur la chasse et la récolte aux enfants et aux jeunes. Tant les hommes que les femmes jouent un rôle important dans la chasse, la préparation, la cueillette et la préservation des produits de chasse et de récolte, de même que dans la création de vêtements, d'outils, d'art et d'autres articles. La Subvention a favorisé la participation des jeunes aux expéditions de chasse et de récolte et a permis d'élargir les réseaux de partage d'aliments afin qu'ils continuent d'inclure les gens les plus vulnérables (p. ex. aînés, mères monoparentales et enfants).

Innovation fondée sur les résultats

Au cours de la dernière année, le Ministère a poursuivi le travail en vue d'élaborer et de valider de nouvelles approches en matière de conception et de prestation de programmes et de politiques. Par exemple, le Programme d'aide financière aux participants du Nord comprend des tests préliminaires et des post-tests qui servent à évaluer les décisions en matière d'études d'impact et à déterminer si le savoir traditionnel autochtone est davantage intégré. Ces tests comparent également les données de référence avec les données recueillies pour les projets financés par le Programme. En raison de la pandémie, les efforts déployés en 2020-2021 ont mis l'accent sur des méthodes de rechange pour offrir le Programme et appuyer les partenaires de RCAANC tout en respectant les exigences du Programme en matière d'établissement de rapports. Cette façon de faire ainsi que les répercussions directes de la pandémie sur les ressources de RCAANC ont

restreint la capacité des fonctionnaires d'explorer d'autres mécanismes de financement, de recueillir des données de contrôle et d'améliorer leur approche. Le personnel du Programme a commencé à recueillir des données à titre d'essai afin d'obtenir de nouveaux indicateurs qui permettraient d'améliorer la mesure du rendement et de l'information sur les résultats.

Programme de développement durable à l'horizon 2030

En 2020-2021, NNC a continué d'harmoniser les mises à jour de son programme avec les objectifs du Programme 2030 des Nations Unies, la Stratégie de Santé Canada en matière de saine alimentation et certains objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable, soit Alimentation durable, Collectivités sûres et en santé, ainsi que Rapprocher les Canadiens de la nature. NNC a contribué à l'objectif 2 (Faim « zéro ») et à l'objectif 3 (Bonne santé et bien-être) des objectifs de développement durable des Nations Unies en augmentant l'accès aux aliments périssables dans les collectivités nordiques isolées au cours de la pandémie, et en offrant un soutien aux activités de chasse et de récolte afin d'augmenter la disponibilité d'aliments sains et adaptés sur le plan culturel.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 des Nations Unies est un engagement clé du gouvernement fédéral faisant partie des buts et objectifs du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord. En 2020-2021, les buts et objectifs du Cadre ont continué de guider le gouvernement du Canada dans sa mise en œuvre des objectifs de développement durable dans l'Arctique et le Nord, y compris les contributions pour mettre fin à la pauvreté et la faim, améliorer la santé et le mieux-être, contrer les injustices et faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones, l'éducation de qualité, le travail décent, la croissance économique, l'industrie, l'innovation et les infrastructures.

Principaux risques

Cette année, l'examen annuel des risques ministériels a révélé que le Ministère est confronté à d'importants risques et occasions concernant la prospérité dans le Nord, la croissance durable et la protection environnementale. Cela comprend le risque que le programme du gouvernement concernant le Nord soit influencé par des problèmes de coordination et d'autres défis pouvant avoir des répercussions sur sa mise en œuvre. Ce risque a été atténué par l'établissement d'ententes sur la gouvernance et d'ententes collaboratives, y compris les ententes de gouvernance du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord et le comité des sous-ministres sur l'Arctique, qui favorisent tous deux une importante collaboration interministérielle et intergouvernementale.

Outre les défis stratégiques et opérationnels dans le Nord, RCAANC a été exposé à des risques en raison des changements climatiques et de la complexité de la gestion de l'inventaire des sites contaminés faisant partie de son mandat. Ces risques sont actuellement atténués grâce à des investissements dans les programmes de sites contaminés, particulièrement le Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord et le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, de même qu'à l'aide de divers programmes et activités de surveillance et de supervision. Le Ministère a mené une évaluation des vulnérabilités et des risques associés aux répercussions des changements climatiques, laquelle a fait ressortir les secteurs prioritaires nécessitant la prise de mesures. La gestion interviendra dans ces secteurs. De plus, le Ministère :

- a surveillé la conformité en matière de santé et sécurité;

- a continué de travailler avec les collectivités et les intervenants du programme ARDEC Nord afin de cerner et de faire progresser les projets dans les collectivités confrontées aux plus grands défis en matière d'énergie;
- a poursuivi la mise en œuvre de 3 programmes d'adaptation aux changements climatiques (le Programme d'adaptation aux changements climatiques des Premières Nations, le programme Se préparer aux changements climatiques dans le Nord et le Programme de surveillance du climat dans les collectivités autochtones) afin d'aider les collectivités nordiques et autochtones à évaluer leurs vulnérabilités aux répercussions des changements climatiques et à planifier des mesures d'adaptation;
- a poursuivi la mise en œuvre du Programme d'aide financière aux participants du Nord afin que les peuples autochtones et les résidents du Nord puissent participer efficacement aux études d'impact des grands projets d'exploitation des ressources ou d'aménagement des infrastructures dans le Nord canadien.

Les répercussions de la pandémie ont été plus grandes dans le Nord qu'ailleurs au Canada, ce qui a rendu encore plus difficile l'accès à la nourriture et aux fournitures nécessaires dans les endroits éloignés. Les programmes qui portent sur l'infrastructure, les mobilisations communautaires urgentes, de même que les décisions concernant les évaluations et la planification ayant des répercussions à long terme, ont tous été touchés. Le mode de fonctionnement et les communications en mode virtuel avec les partenaires autochtones et du Nord ont représenté un défi de taille au cours de l'exercice 2020-2021 en raison d'une connexion limitée dans les régions nordiques. Le Ministère a appuyé les collectivités nordiques à l'aide d'un financement d'urgence afin de les aider à prendre des mesures d'intervention d'urgence pour contrer la pandémie dans le Nord.

Résultats atteints

Résultat ministériel 4 : Le leadership et la prospérité dans l'Arctique et le Nord ont progressé				
Indicateurs de rendement	Cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Nombre d'étapes achevées du transfert des responsabilités au Nunavut	Achever l'étape 3 d'ici le 30 juin 2022	Nouveau en 2019-2020	Étape 2 terminée	Étape 3 amorcée
Moyenne de l'Indice de bien-être des communautés pour les collectivités nordiques	70 d'ici 2024 ^b	Nouveau en 2020-2021	Nouveau en 2020-2021	67,1 ^a

^a Il s'agit du résultat le plus récent provenant du Recensement de la population 2016. Ce résultat est la moyenne des nombres suivants : Nunatsiavut : 66,9, Nunavik : 60,4, territoires non autochtones : 81,4, Premières Nations : 66,3 et Inuit : 60,7. Comme le prochain Recensement a lieu en 2021, de nouvelles données seront disponibles d'ici le 31 mars 2024.

Résultat ministériel 5 : Les collectivités du Nord et autochtones sont résilientes face aux changements environnementaux				
Indicateurs de rendement	Cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Taux de croissance annuel des prix alimentaires dans les collectivités isolées du Nord par rapport au taux de croissance national	Équivalent au taux de croissance annuel pour le panier de provisions alimentaires de l'Indice des prix à la consommation ou en deçà de ce taux d'ici le 31 mars 2021	-0,01 %	-1,17 %	-0,74 % ^a
Réduction (en litres) de la consommation de diesel pour l'électricité et le chauffage dans les collectivités nordiques grâce aux projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique	2 millions de litres d'ici le 31 mars 2023	Nouveau en 2020-2021	Nouveau en 2020-2021	1,1 million de litres

^a L'augmentation annuelle de l'Indice des prix à la consommation en 2021 était de 1,33 %.

Résultat ministériel 6 : Les terres et les ressources dans le Nord sont gérées de façon durable				
Indicateurs de rendement	Cible	Résultats réels 2018-2019	Résultats réels 2019-2020	Résultats réels 2020-2021
Pourcentage de sites contaminés hautement prioritaires dans le Nord qui font l'objet d'une gestion active	80 % d'ici le 31 mars 2021	85 %	89 %	89 %
Pourcentage de décisions en matière d'évaluation environnementale qui reflètent les points de vue des résidents du Nord et des peuples autochtones	100 % d'ici le 31 mars 2021	100 %	100 %	100 %

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Autorisations totales pouvant être utilisées 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2020-2021
529 963 087	529 963 087	805 280 091	731 345 985	201 382 898

En 2020-2021, le Ministère a dépensé 201 millions de dollars de plus que les dépenses prévues initialement puisqu'il a reçu un financement additionnel par l'entremise du Budget supplémentaire des dépenses pour des initiatives clés, notamment :

- le financement accordé au Yukon, aux Territoires du Nord-Ouest et au Nunavut pour appuyer les soins de santé urgents et les besoins liés aux mesures de soutien social dans le cadre de la COVID-19 et pour appuyer les transporteurs aériens du Nord (+89,9 millions de dollars)
- le financement accordé aux gouvernements territoriaux pour appuyer les mesures prises pour faire face à la pandémie dans le Nord (+64,7 millions de dollars)
- le financement de Nutrition Nord Canada pour faire face à la pandémie de la COVID-19 (+25,0 millions de dollars)

- le financement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (+10,9 millions de dollars)
- le financement des mesures pour appuyer un meilleur avenir pour le Nord canadien (+15,9 millions de dollars), y compris le projet d'expansion de la centrale hydroélectrique de Taltson

De plus, un financement a été reçu par l'entremise d'une réaffectation interne des ressources en provenance d'autres responsabilités essentielles (+58,3 millions de dollars).

Cette augmentation est partiellement compensée par le report des fonds suivants : le Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord (-50,4 millions de dollars), le Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux : phase IV (-11,0 millions de dollars) et la Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique (SCREA) (-1,6 million de dollars).

Ressources humaines (équivalents temps plein)

Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein réels 2020-2021	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre équivalents temps plein prévus) 2020-2021
388	393	5

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de RCAANC sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{iv}.

SERVICES INTERNES

Description

On entend par services internes les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme des services de soutien aux programmes ou qui sont requis pour respecter les obligations d'une organisation. Les Services internes désignent les activités et les ressources des 10 catégories de services distinctes qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, sans égard au modèle de prestation des services internes du ministère. Les 10 catégories de services sont :

- services de gestion des acquisitions
- services de communications
- services de gestion des finances
- services de gestion des ressources humaines
- services de gestion de l'information
- services des technologies de l'information
- services juridiques
- services de gestion du matériel
- services de gestion et de surveillance
- services de gestion des biens immobiliers

En ce qui concerne les services internes, RCAANC et SAC ont une structure comprenant de nombreux services partagés situés dans l'un ou l'autre ministère.

Résultats

Dans le contexte de la pandémie, RCAANC a collaboré avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux et territoriaux (y compris les autorités de santé publique) et divers intervenants pour assurer la sécurité de tous ses employés tout en continuant de fournir des services à ses partenaires autochtones, provinciaux, territoriaux et dans le Nord. De plus, le Ministère a aidé les employés à fournir des services et à mener des activités ministérielles à partir de leur domicile tout en assurant leur mieux-être physique et mental, notamment : en fournissant tout l'équipement de gestion de l'information/technologie de l'information (GI/TI) nécessaire pour optimiser le travail à distance, en aidant les employés à s'adapter à un milieu de travail différent et en contribuant à façonner le milieu de travail de l'avenir. En outre, RCAANC a mis en œuvre et peaufiné son plan de continuité des activités.

Le Ministère a fait progresser des secteurs clés de la GI/TI, principalement pour répondre aux besoins liés à la pandémie et pour permettre rapidement à la main-d'œuvre de travailler à distance. Ces progrès comprennent la mise en œuvre de nouveaux outils de traitement à distance, de nouvelles technologies et d'une nouvelle capacité de réseau pour appuyer les besoins des programmes. Il y a eu également une modernisation des solutions de GI/TI ainsi que de nouvelles approches pour faciliter la gestion des données ministérielles. Ce travail a été effectué conformément à la Politique sur les services et le numérique récemment publiée.

RCAANC s'est assuré que les employés ont l'équipement et les meubles nécessaires pour travailler à distance.

Tout au long de la pandémie, les employés ont reçu un soutien par l'entremise de diverses initiatives, notamment : communications avec les employés sur divers aspects de la pandémie, formation sur la santé mentale et mise sur pied d'un comité sur le retour au travail qui fournit des lignes directrices générales.

Bien que la pandémie a eu des répercussions sur les efforts de recrutement d'étudiants autochtones, le Ministère a recruté des étudiants autochtones par l'entremise de divers programmes de la Commission de la fonction publique. RCAANC a assisté à des événements virtuels de sensibilisation par l'entremise de l'Initiative des ambassadeurs autochtones afin de promouvoir les carrières dans la fonction publique fédérale. De plus, le Ministère a accru sa collaboration avec le Cercle du savoir sur l'inclusion autochtone, le Centre d'expertise autochtone et d'autres ministères afin de partager des pratiques exemplaires de recrutement et d'embauche.

Le Ministère a encouragé les cadres à suivre une formation sur le préjugé inconscient, et il prévoit continuer de donner une formation aux cadres sur la diversité ainsi que promouvoir l'inclusion dans les pratiques d'embauche. Le Ministère a également adopté et mis en œuvre une politique d'apprentissage des compétences culturelles autochtones, qui vise à fournir un environnement de travail sécuritaire sur le plan culturel aux employés autochtones et aux collectivités pour lesquelles nous travaillons. De plus, le Ministère continue d'appuyer la formation sur les langues officielles pour les employés autochtones.

RCAANC a respecté ses obligations clés en ce qui concerne la mise en œuvre du nouveau [Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail](#)^{vi}. Le Ministère a élaboré sa politique sur le harcèlement et la violence en milieu de travail, nommé le destinataire désigné, déterminé les exigences en matière de formation, élaboré des procédures d'urgence, mis en place des mesures de soutien et commencé à mener ses évaluations des risques en milieu de travail.

RCAANC est en train d'analyser les exigences législatives de la *Loi canadienne sur l'accessibilité* et travaille avec des intervenants au sein du Ministère pour élaborer un plan d'accessibilité sur 3 ans. Un responsable de l'accessibilité a également été désigné au sein du Ministère. De plus, RCAANC a adopté dès le début l'initiative pilote du passeport d'accessibilité lancée par le Secrétariat du Conseil du Trésor en 2019. Le programme de passeport est utilisé pour réduire les obstacles et miser sur les efforts de recrutement et de maintien en poste. Le Ministère utilise également des programmes de dotation innovateurs tels que le programme Act to Employ (agir pour embaucher) de l'université Carleton, ainsi que des nouveaux outils et de nouvelles ressources de recrutement de la Commission de la fonction publique pour appuyer le recrutement de personnes handicapées.

La mise en œuvre de la Stratégie sur le mieux-être et la santé en milieu de travail de 2018 à 2021 a été partiellement réalisée, et tous les résultats non atteints seront incorporés dans la nouvelle Stratégie sur le mieux-être et la santé en milieu de travail de 2021 à 2024. Toute la formation en classe sur les premiers soins en santé et sur l'esprit au travail de la Commission sur la santé mentale du Canada a été convertie en formation virtuelle en raison de la pandémie. De plus, les programmes du Centre de gestion des capacités et des programmes de mieux-être au travail commenceront à offrir une formation en ligne à l'automne 2021. Entre-temps, le Centre offre de nombreuses séances de sensibilisation sur la santé mentale et le mieux-être aux secteurs et aux régions dans l'ensemble de l'organisation.

Depuis qu'il s'est joint à l'équipe mixte de paye 12 en mai 2019, RCAANC a réduit le nombre d'arriérés de paye d'environ 60 % et continue de travailler à améliorer sa rapidité d'exécution.

RCAANC a continué de mettre en œuvre les recommandations visant à atténuer les risques en matière de santé et sécurité dans les immeubles dont il a la garde (p. ex. protection contre l'incendie et améliorations du code de bâtiment), et il a continué de faire progresser le volet dessaisissement du plan d'action de gestion des biens immobiliers (p. ex. transfert des responsabilités des biens immobiliers dont le Ministère a la garde au Nunavut). Le Ministère, en collaboration avec SAC, a également entrepris la mise à jour des instruments de délégation et de subdélégation des biens immobiliers, ce qui soutiendra et facilitera davantage le dessaisissement des biens immobiliers excédentaires et les processus globaux pour les transactions de biens immobiliers.

En 2020-2021, RCAANC a mené un examen du financement afin de prioriser les investissements et de veiller à ce que l'allocation de fonds du Ministère permette d'atteindre les résultats voulus. En examinant les activités et les programmes offerts, le Ministère a pu réaffecter le financement qui était accordé à des projets de faible priorité vers des projets hautement prioritaires.

Afin de s'assurer que les programmes et les services fournis sont pertinents, efficaces et efficaces, le Ministère a mené des vérifications, des évaluations, des enquêtes financières et des évaluations des risques. Une attention particulière a été portée à l'identification et à l'évaluation des risques émergents ainsi qu'à la prise de mesures pour traiter ces risques, en particulier lors de l'examen du profil de risque organisationnel du Ministère.

RCAANC a continué d'informer les Canadiens sur la progression des priorités et des engagements clés par l'entremise de conférences de presse virtuelles, de mobilisations sur des plateformes vidéo, de ses sites Web et des médias sociaux.

Ressources financières budgétaires (en dollars)

Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Autorisations totales pouvant être utilisées 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021	Écart (dépenses réelles moins dépenses prévues) 2020-2021
149 979 495	149 979 495	280 777 616	178 135 064	28 155 569

Les éléments les plus importants expliquant la différence nette entre les dépenses prévues et les dépenses réelles sont les suivants :

- l'augmentation du financement auquel RCAANC a accès en raison du report du budget de fonctionnement de 2019-2020 (+19,5 millions de dollars)
- les paiements rétroactifs conformément à la convention collective (Alliance de la Fonction publique du Canada) (+3,5 millions de dollars)
- le report de financement pour le renouvellement du financement visant à appuyer les tables sur la reconnaissance des droits autochtones et l'autodétermination ainsi que les revendications pour des expériences vécues dans l'enfance par des Autochtones (+\$1.9 million)

Ressources humaines (équivalents temps plein)

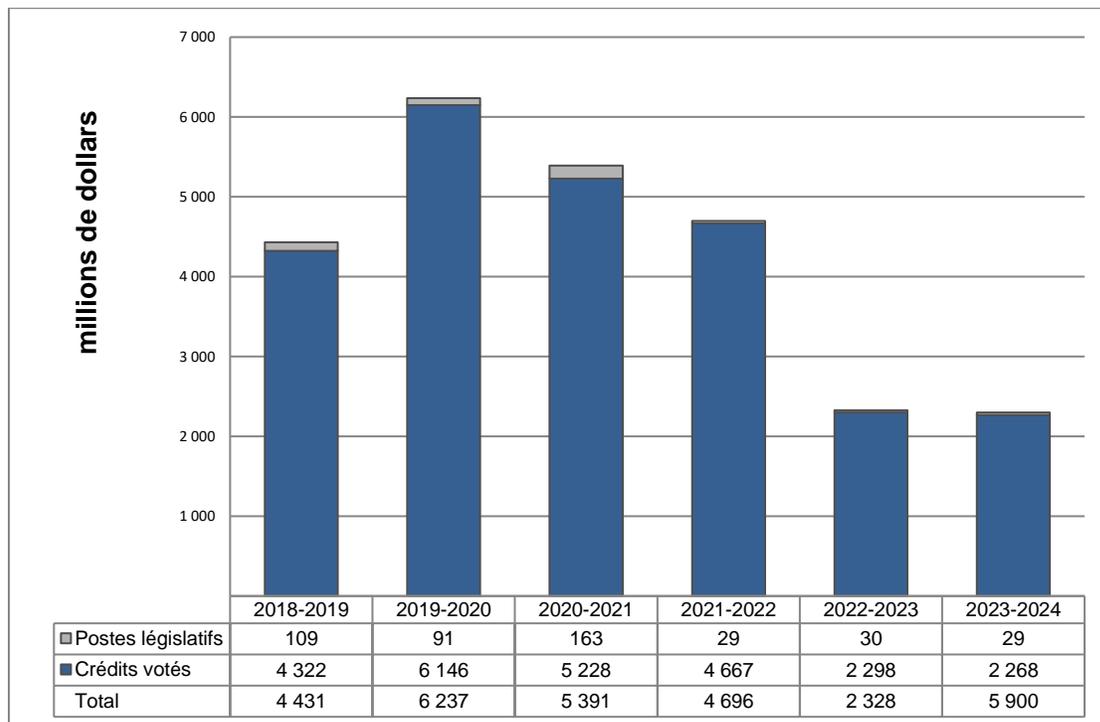
Nombre d'équivalents temps plein prévus 2020-2021	Nombre d'équivalents temps plein réels 2020-2021	Écart (nombre d'équivalents temps plein réels moins nombre équivalents temps plein prévus) 2020-2021
762	765	3

Analyse des tendances en matière de dépenses et de ressources humaines

DÉPENSES RÉELLES

Graphique des tendances relatives aux dépenses du Ministère

Le graphique qui suit présente les dépenses réelles (votées et obligatoires) pour 2018-2019, 2019-2020 et 2020-2021, ainsi que les dépenses prévues pour 2021-2022, 2022-2023 et 2023-2024.



Note : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut différer du total indiqué.

Pour la période de 2018-2019 à 2020-2021

Les dépenses sont passées de 4,4 milliards de dollars en 2018-2019 à 6,2 milliards de dollars en 2019-2020. Cette augmentation de 1,8 milliard de dollars est principalement attribuable au financement pour la renonciation des prêts pour la négociation des revendications territoriales globales (+919,0 millions de dollars) et à la progression de la réconciliation grâce à la résolution de revendications particulières (+883 millions de dollars).

Les dépenses réelles sont passées de 6,2 milliards de dollars en 2019-2020 à 5,4 milliards de dollars en 2020-2021. Cette diminution nette de 0,8 milliard de dollars est principalement attribuable au report de financement à des années ultérieures pour des initiatives ciblées, plus précisément le financement pour la négociation et la résolution des revendications territoriales, les revendications particulières et les résultats des litiges qui reposent grandement sur des facteurs hors de contrôle du Ministère :

- la Convention de règlement relative aux externats indiens fédéraux (McLean) (-611,7 millions de dollars)
- le règlement de revendications particulières (-412,2 millions de dollars)
- l'Entente ayant trait à la rafle des années 60 (-256,6 millions de dollars)

Cette diminution est partiellement compensée par une augmentation du financement :

- le financement unique des mesures de soutien pour faire face à la COVID-19 (+202,5 millions de dollars)
- le Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord (+220,8 millions de dollars)

Pour la période de 2020-2021 à 2023-2024

Les dépenses devraient passer de 5,4 milliards de dollars en 2020-2021 à 4,7 milliards de dollars en 2021-2022. Cette diminution nette de 0,7 milliard de dollars est attribuable aux éléments suivants :

- la diminution du financement pour le règlement de revendications particulières (-220,7 millions de dollars)
- le financement unique des mesures de soutien pour faire face à la COVID-19 (-202,5 millions de dollars)
- la diminution du financement pour les investissements dans les infrastructures autochtones (-144,3 millions de dollars)
- la diminution du financement pour les règlements hors cour (-137,7 millions de dollars)

Pour la période de 2021-2022 à 2023-2024, les dépenses devraient passer de 4,7 milliards de dollars à 2,3 milliards de dollars. Cette diminution de 2,4 milliards de dollars est principalement attribuable aux éléments suivants :

- la diminution du financement pour le règlement de revendications particulières (-1,1 milliard de dollars)
- la diminution du financement pour la Convention de règlement relative aux externats indiens fédéraux, car celle-ci devrait prendre fin en 2021-2022 (-1,2 milliard de dollars)

Les dépenses prévues ci-dessus reflètent le niveau de financement actuellement approuvé pour le Ministère. Ces chiffres seront redressés au fur et à mesure que du nouveau financement est approuvé. Les décisions concernant le renouvellement des initiatives temporaires seront prises lors des prochains budgets et seront reflétées dans les prochains budgets des dépenses.

Sommaire du rendement budgétaire pour les responsabilités essentielles et les Services internes (en dollars)

Responsabilités essentielles et Services internes*	Budget principal des dépenses 2020-2021	Dépenses prévues 2020-2021	Dépenses prévues 2021-2022	Dépenses prévues 2022-2023	Autorisations totales pouvant être utilisées 2020-2021	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2018-2019**	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2019-2020**	Dépenses réelles (autorisations utilisées) 2020-2021
Droits et auto-détermination	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	3 384 512 145	5 608 508 662	s.o.
Développement communautaire et régional	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	811 942 939	456 582 019	s.o.
Relations Couronne-Autochtones	4 205 480 925	4 205 480 925	3 969 849 116	1 623 259 991	5 786 343 799	s.o.	s.o.	4 481 560 984
Affaires du Nord	529 963 087	529 963 087	587 992 312	575 103 340	805 280 091	s.o.	s.o.	731 345 985
Total partiel	4 735 444 012	4 735 444 012	4 557 841 428	2 198 363 331	6 591 623 889	4 196 455 084	6 065 090 681	5 212 906 969
Services internes	149 979 495	149 979 495	138 791 403	129 069 676	280 777 616	235 202 221	172 862 467	178 135 064
Total	4 885 423 507	4 885 423 507	4 696 632 831	2 327 433 007	6 872 401 506	4 431 657 305	6 237 953 148	5 391 042 033

* Le Cadre des résultats ministériels 2020-2021 de RCAANC comprend 2 responsabilités essentielles restructurées qui reflètent le titre et le mandat des deux ministres : Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord. En 2020-2021, le programme Gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique a été transféré de la responsabilité essentielle Relations Couronne-Autochtones (anciennement Droits et autodétermination) à la responsabilité essentielle Affaires du Nord.

** La Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord a constitué le nouveau ministère à compter du 15 juillet 2019. Le nouveau ministère est responsable de l'administration publique fédérale anciennement sous le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les dépenses réelles de 2018-2019 et de 2019-2020 comprennent les montants déclarés dans le cadre de l'ancien ministère à des fins de comparaison. De plus, au cours de l'exercice 2019-2020, le programme Affaires individuelles, le programme Terres et développement économique et les Services internes ont été transférés de RCAANC à SAC en vertu du décret C.P. 2019-1109.

L'écart de 2,0 milliards de dollars entre les dépenses prévues de 4,9 milliards de dollars en 2020-2021 et les autorisations totales pouvant être utilisées de 6,9 milliards de dollars en 2020-2021 est principalement attribuable au financement additionnel accordé pour les éléments principaux suivants :

- le financement pour le règlement de revendications particulières (+760,1 millions de dollars)
- la Convention de règlement relative aux externats indiens fédéraux (McLean) (+481,2 millions de dollars)
- l'Entente ayant trait à la rafle des années 60 (+262 millions de dollars)
- le financement unique des mesures de soutien pour faire face à la COVID-19 (+202,5 millions de dollars)

L'écart de -1,5 milliard de dollars entre les dépenses réelles de 5,4 milliards de dollars en 2020-2021 et les autorisations totales pouvant être utilisées de 6,9 milliards de dollars en 2020-2021 est principalement attribuable au report de fonds à des années ultérieures pour les éléments suivants :

- la Convention de règlement relative aux externats indiens fédéraux (McLean) (-611,7 millions de dollars)
- le règlement de revendications particulières (-412,2 millions de dollars)
- l'Entente ayant trait à la rafle des années 60 (-256,6 millions de dollars)
- les règlements hors cour (-52,0 millions de dollars)
- le Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord (-50,4 millions de dollars)
- la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (-33,5 millions de dollars)

Sommaire des dépenses budgétaires brutes réelles pour 2020-2021 (en dollars)

Responsabilités essentielles et Services internes	Dépenses brutes réelles 2020-2021	Recettes réelles affectées aux dépenses 2020-2021	Dépenses nettes réelles (autorisations utilisées) 2020-2021
Relations Couronne-Autochtones	4 481 560 984	0	4 481 560 984
Affaires du Nord	731 345 985	0	731 345 985
Total partiel	5 212 906 969	0	5 212 906 969
Services internes	209 527 076	-31 392 012	178 135 064
Total	5 422 434 045	-31 392 012	5 391 042 033

Note : Les chiffres étant arrondis, leur somme peut différer du total indiqué.

RESSOURCES HUMAINES RÉELLES

Sommaire des ressources humaines pour les responsabilités essentielles et les Services internes

Responsabilités essentielles et Services internes*	Équivalents temps plein réels 2018-2019**	Équivalents temps plein réels 2019-2020**	Équivalents temps plein prévus 2020-2021	Équivalents temps plein réels 2020-2021	Équivalents temps plein prévus 2021-2022	Équivalents temps plein prévus 2022-2023
Droits et auto-détermination	1119	909	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Développement communautaire et régional	864	462	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
Relations Couronne-Autochtones	s.o.	s.o.	704	779	760	707
Affaires du Nord	s.o.	s.o.	388	393	401	400
Total partiel	1983	1371	1092	1172	1161	1107
Services internes	1304	862	762	765	755	748
Total	3287	2233	1854	1937	1916	1855

* Le Cadre des résultats ministériels 2020-2021 de RCAANC comprend 2 responsabilités essentielles restructurées qui ont été modifiées pour refléter les responsabilités distinctes des deux ministres : Relation Couronne-Autochtones et Affaires du Nord. En 2020-2021, le programme Gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique a été transféré de la responsabilité essentielle Relations Couronne-Autochtones (anciennement Droits et autodétermination) à la responsabilité essentielle Affaires du Nord.

** La Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord a constitué le nouveau ministère à compter du 15 juillet 2019. Le nouveau ministère est responsable de l'administration publique fédérale anciennement sous le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les équivalents temps plein réels de 2018-2019 et de 2019-2020 comprennent les nombres déclarés dans le cadre de l'ancien ministère à des fins de comparaison. De plus, au cours de l'exercice 2019-2020, le programme Affaires individuelles, le programme Terres et développement économique et les Services internes ont été transférés de RCAANC à SAC en vertu du décret C.P. 2019-1109.

DÉPENSES PAR CRÉDIT VOTÉ

Pour obtenir des renseignements sur les dépenses votées et les dépenses législatives de RCAANC, consulter les [Comptes publics du Canada de 2020-2021](#)^{lvii}.

DÉPENSES ET ACTIVITÉS DU GOUVERNEMENT DU CANADA

Des renseignements sur l'harmonisation des dépenses de RCAANC avec les activités et dépenses du gouvernement du Canada sont accessibles dans l'[InfoBase du GC](#)^{lviii}.

ÉTATS FINANCIERS ET FAITS SAILLANTS DES ÉTATS FINANCIERS

États financiers

Les états financiers de RCAANC pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 se trouvent sur le site Web du Ministère.

Faits saillants des états financiers

État condensé des opérations (non audité) pour l'exercice se terminant le 31 mars 2021 (en dollars)

Renseignements financiers*	Résultats prévus 2020-2021**	Résultats réels 2020-2021	Résultats réels 2019-2020**	Écart (résultats réels de 2020-2021 moins résultats prévus de 2020-2021)	Écart (résultats réels de 2020-2021 moins résultats réels de 2019-2020)
Total des charges	3 539 593 875	8 638 507 103	5 400 048 082	5 098 913 228	3 238 459 021
Total des revenus	33 084 678	31 417 592	382 818	(1 667 086)	31 034 774
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	3 506 509 197	8 607 089 511	5 399 665 264	5 100 580 314	3 207 424 247

*Les totaux peuvent ne pas correspondre aux états financiers en raison de l'arrondissement des chiffres.

**La *Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord* a constitué le nouveau ministère à compter du 15 juillet 2019. Le nouveau ministère est responsable de l'administration publique fédérale anciennement sous le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Les résultats réels de 2019-2020 excluent les montants déclarés dans le cadre de l'ancien ministère.

Charges

Le total des charges s'est élevé à 8639 millions de dollars en 2020-2021. Les charges principales représentent les paiements de transfert totalisant 6472 millions de dollars (75 %), dont 2950 millions de dollars sont reliés aux Premières Nations et 2621 millions de dollars sont reliés à la réserve pour les passifs éventuels. Les frais d'exploitation totalisent 2167 millions de dollars (25 %), dont 955 millions de dollars sont reliés au paiement des montants adjugés par la cour et d'autres règlements, et 843 millions de dollars sont reliés à la réserve pour les passifs éventuels.

Revenus

Les revenus totaux en 2020-2021 se sont élevés à 31,4 millions de dollars et sont principalement reliés à la prestation de services partagés de soutien interne à SAC.

Changements importants

L'augmentation de 3238 millions de dollars des charges est attribuable en grande partie à l'augmentation de la réserve pour les passifs éventuels (3648 millions de dollars) et à l'augmentation des paiements de transfert aux Premières Nations (1420 millions de dollars). Cette augmentation a été partiellement compensée par une diminution de la réserve pour les passifs

environnementaux (1270 million de dollars) et une diminution du paiement des montants adjugés par la cour et d'autres règlements (1129 millions de dollars).

État condensé de la situation financière (non audité) au 31 mars 2021 (en dollars)

Renseignements financiers*	2020-2021	2019-2020	Écart (2020-2021 moins 2019-2020)
Total des passifs nets	31 453 940 121	27 931 688 683	3 522 251 438
Total des actifs financiers nets	1 336 653 240	1 065 473 649	271 179 591
Dette nette du Ministère	30 117 286 881	26 866 215 034	3 251 071 847
Total des actifs non financiers	218 789 034	219 287 622	(498 588)
Situation financière nette du Ministère	(29 898 497 847)	(26 646 927 412)	(3 251 570 435)

*Les totaux peuvent ne pas correspondre aux états financiers en raison de l'arrondissement des chiffres.

Passifs

Le total des passifs nets s'élevait à 31 454 millions de dollars à la fin de 2020-2021. La réserve pour les passifs éventuels associés aux réclamations et aux litiges représente la plus grande partie des passifs, soit 23 968 millions de dollars (76 %). Les autres passifs importants comprennent les passifs environnementaux de 4070 millions de dollars (13 %) ainsi que les comptes créditeurs et les charges à payer de 3358 millions de dollars (11 %).

Actifs nets

À la fin de 2020-2021, le total des actifs financiers nets s'élevait à 1337 millions de dollars et comprenait le montant à recevoir du Trésor de 1324 millions de dollars (99 %).

Le total des actifs non financiers comprenait les immobilisations corporelles au montant de 179 millions de dollars et les terres détenues pour les règlements futurs de revendications au montant de 39 millions de dollars.

Changements importants

La variation du passif est principalement attribuable à une augmentation nette des passifs éventuels de 4415 millions de dollars, compensée par une diminution des comptes créditeurs et des charges à payer de 615 millions de dollars et par une diminution des passifs environnementaux de 266 millions de dollars.

Renseignements ministériels

PROFIL ORGANISATIONNEL

Ministres de tutelle : l'honorable Marc Miller (ministre des Relations Couronne-Autochtones) et l'honorable Daniel Vandal (ministre des Affaires du Nord)

Portefeuille ministériel : ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord

Instrument habilitant : [Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord, L.C. 2019, ch. 29, art. 337](#)^{lix}

Année de création : 15 juillet 2019

Autres : Aucun

Organisme de service spécial : Aucun

Tribunaux et organismes administratifs : Savoir polaire Canada

Organismes juridictionnels et consultatifs : Tribunal des revendications particulières

RAISON D'ÊTRE, MANDAT ET RÔLE : QUI NOUS SOMMES ET CE QUE NOUS FAISONS

La section « [Raison d'être, mandat et rôle : Qui nous sommes et ce que nous faisons](#)^{lx} » est accessible sur le site Web de RCAANC.

Pour plus de renseignements sur les engagements organisationnels formulés dans les lettres de mandat du Ministère, consulter les [lettres de mandat des ministres](#)^{lxi}.

CONTEXTE OPÉRATIONNEL

Des renseignements sur le [contexte opérationnel](#)^{lxii} sont accessibles sur le site Web de RCAANC.

CADRE DE PRÉSENTATION DE RAPPORTS

Le Cadre ministériel des résultats et le Répertoire des programmes officiels approuvés de RCAANC pour 2020-2021 sont illustrés ci-dessous.

Responsabilité essentielle : Relations Couronne-Autochtones		
<p>Aider les organismes, les individus, les collectivités et les gouvernements autochtones à mener à bien la réconciliation et à faire progresser l'autodétermination en renforçant les relations Couronne-Autochtones fondées sur le respect, la coopération, le partenariat, la reconnaissance et la mise en œuvre des droits autochtones ainsi que la mise en œuvre de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. Les activités comprennent la négociation et la mise en œuvre des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et des revendications particulières, la consultation et la mobilisation sur des enjeux d'importance pour les peuples autochtones, la prestation de cadres législatifs et institutionnels pour l'exercice de la compétence des Premières Nations sur l'imposition locale et la gestion financière, ainsi que la résolution des griefs historiques.</p>		
Résultats ministériels	Indicateurs	Répertoire des programmes
1. Les peuples autochtones déterminent leur développement politique, économique, social et culturel	Nombre annuel de priorités cernées par l'entremise des mécanismes bilatéraux permanents qui donnent lieu à des politiques, à un financement ou à une législation	Capacité organisationnelle de base
	Nombre de collectivités où des traités, des ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives ont été conclus	Consultation et accommodement
	Nombre de traités, d'ententes sur l'autonomie gouvernementale et d'autres ententes constructives qui ont été conclus	Consultation et élaboration de politiques
	Moyenne de l'Indice de bien-être des communautés pour les titulaires d'un traité moderne ou d'une entente sur l'autonomie gouvernementale	Programme de contribution de l'Interlocuteur fédéral
2. Les peuples autochtones font progresser leurs institutions et leurs régimes de gouvernance	Pourcentage de Premières Nations ayant adopté des règlements ou des lois sur l'administration financière	Juridiction des Premières Nations en matière de terre et de gestion fiscale
	Pourcentage de collectivités des Premières Nations ayant adopté des lois sur l'administration financière ou des règlements sur l'administration financière par l'entremise du Conseil de gestion financière des Premières Nations	Gestion et mise en œuvre des accords et des traités
	Pourcentage de collectivités des Premières Nations ayant établi des régimes de gouvernance des terres	Négociation des accords en matière de revendications et d'autonomie
	Pourcentage de collectivités des Premières Nations ayant des régimes d'imposition des biens immobiliers soutenus par la Commission de la fiscalité des Premières Nation	Autres revendications
3. Les injustices passées sont reconnues et résolues	Nombre net de revendications particulières ajoutées à l'inventaire des revendications particulières	Résolution des questions des pensionnats
	Pourcentage d'ajouts aux réserves actifs qui sont dans l'inventaire depuis plus de 5 ans	Revendications particulières
	Pourcentage de demandes soumises en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens traitées par l'entremise du Processus d'évaluation indépendant	
	Pourcentage d'appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation qui sont mis en œuvre	

Responsabilité essentielle : Affaires du Nord		
Appuyer les organismes, les individus, les collectivités et les gouvernements de l'Arctique et du Nord canadiens dans la poursuite d'un Nord solide, inclusif, vibrant, prospère et autosuffisant, soit la vision du Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada. Cela inclut la coordination fédérale, le leadership scientifique, la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, la prestation efficace des programmes fédéraux et les relations territoriales.		
Résultats ministériels	Indicateurs	Répertoire des programmes
4. Le leadership et la prospérité dans l'Arctique et le Nord ont progressé	Nombre d'étapes achevées du transfert des responsabilités au Nunavut	Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique
	Moyenne de l'Indice de bien-être des communautés pour les collectivités nordiques	Adaptation aux changements climatiques et énergie propre
5. Les collectivités du Nord et autochtones sont résilientes face aux changements environnementaux	Taux de croissance annuel des prix alimentaires dans les collectivités isolées du Nord par rapport au taux de croissance national	Durabilité environnementale dans le Nord et l'Arctique
	Réduction (en litres) de la consommation de diesel pour l'électricité et le chauffage dans les collectivités nordiques grâce aux projets d'énergie renouvelable et d'efficacité énergétique	Gouvernance et partenariats dans le Nord et l'Arctique
6. Les terres et les ressources dans le Nord sont gérées de façon durable	Pourcentage de sites contaminés hautement prioritaires dans le Nord qui font l'objet d'une gestion active	Sites contaminés dans le Nord
	Pourcentage de décisions en matière d'évaluation environnementale qui reflètent les points de vue des résidents du Nord et des peuples autochtones	Cadres réglementaires et législatifs du Nord Politique stratégique et scientifique du Nord Nutrition Nord

Renseignements connexes sur le Répertoire des programmes

Les renseignements sur les ressources financières, les ressources humaines et le rendement liés au Répertoire des programmes de RCAANC sont accessibles dans [l'InfoBase du GC](#)^{lxiii}.

Tableaux de renseignements supplémentaires

Les tableaux de renseignements supplémentaires ci-dessous sont accessibles sur le site Web de RCAANC :

- [Rapports sur les achats écologiques](#)^{lxiv}
- [Renseignements sur les programmes de paiements de transfert](#)^{lxv}
- [Analyse comparative entre les sexes Plus](#)^{lxvi}
- Initiatives horizontales
 - [Nutrition Nord Canada](#)^{lxvii}
 - [Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord](#)^{lxviii}
- [Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes](#)^{lxix}

Dépenses fiscales fédérales

Il est possible de recourir au régime fiscal pour atteindre des objectifs de la politique publique en appliquant des mesures spéciales, comme de faibles taux d'impôt, des exemptions, des déductions, des reports et des crédits. Le ministère des Finances Canada publie chaque année des estimations et des projections du coût de ces mesures dans le [Rapport sur les dépenses fiscales fédérales](#)^{lxx}. Ce rapport donne aussi des renseignements généraux détaillés sur les dépenses fiscales, dont des descriptions, des objectifs, des données historiques et des renvois aux programmes de dépenses fédérales connexes, ainsi qu'aux évaluations et à l'ACS Plus reliées aux dépenses fiscales.

Coordonnées de l'organisation

[Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada](#)^{lxxi}

Les Terrasses de la Chaudière

10, rue Wellington, Tour Nord

Gatineau (Québec)

Adresse postale : Ottawa ON K1A 0H4

Internet : <https://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord.html>

Courriel : aadnc.webmestre-webmaster.aandc@canada.ca

Demandes de renseignements statistiques et généraux et distribution des publications

Téléphone (sans frais) : 1-800-567-9604

ATS (sans frais) : 1-866-553-0554

Courriel : aadnc.infopubs.aandc@canada.ca

Bibliothèque ministérielle

Téléphone : 819-997-0811

Courriel : aadnc.reference.aandc@canada.ca

Demandes provenant des médias — Communications

Téléphone : 819-934-2302

Courriel : RCAANC.media.CIRNAC@canada.ca

Annexe : définitions

crédit (appropriation)

Autorisation donnée par le Parlement d'effectuer des paiements sur le Trésor.

dépenses budgétaires (budgetary expenditures)

Dépenses de fonctionnement et en capital; paiements de transfert à d'autres ordres de gouvernement, à des organisations ou à des particuliers; et paiements à des sociétés d'État.

responsabilité essentielle (core responsibility)

Fonction ou rôle permanent exercé par un ministère. Les intentions du ministère concernant une responsabilité essentielle se traduisent par un ou plusieurs résultats ministériels auxquels le ministère cherche à contribuer ou sur lesquels il veut avoir une influence.

plan ministériel (Departmental Plan)

Exposé des plans et du rendement attendu d'un ministère qui reçoit des crédits parlementaires. Les plans ministériels couvrent une période de trois ans et sont habituellement présentés au Parlement au printemps.

priorité ministérielle (departmental priority)

Plan ou projet qu'un ministère a choisi de cibler et dont il rendra compte au cours de la période de planification. Il s'agit de ce qui importe le plus ou qui doit être fait en premier pour appuyer la réalisation des résultats ministériels souhaités.

résultat ministériel (departmental result)

Une conséquence ou un résultat qu'un ministère cherche à atteindre. Un résultat ministériel échappe généralement au contrôle direct des ministères, mais il devrait être influencé par les résultats des programmes.

Indicateur de résultat ministériel (departmental result indicator)

Une mesure quantitative du progrès réalisé par rapport à un résultat ministériel.

cadre ministériel des résultats (departmental results framework)

Un cadre qui relie les responsabilités essentielles du ministère à ses résultats ministériels et à ses indicateurs de résultats ministériels.

rapport sur les résultats ministériels (Departmental Results Report)

Rapport d'un ministère qui présente les réalisations réelles par rapport aux plans, aux priorités et aux résultats attendus énoncés dans le plan ministériel correspondant.

expérimentation (experimentation)

La tenue d'activités visant à étudier, à mettre à l'essai et à comparer les effets et les répercussions de politiques et d'interventions afin d'étayer la prise de décisions fondée sur des éléments probants, et à améliorer les résultats pour les Canadiens en apprenant ce qui fonctionne, pour qui et dans quelles circonstances. L'expérimentation est liée à l'innovation (l'essai de nouvelles approches), mais en est différente, car elle comporte une comparaison rigoureuse des résultats. À titre d'exemple, le fait d'utiliser un nouveau site Web pour communiquer avec les Canadiens peut être un cas d'innovation; le fait de conduire des essais systématiques du nouveau site Web par rapport aux outils existants de sensibilisation ou un ancien site Web pour voir celui qui permet une mobilisation plus efficace est une expérimentation.

équivalent temps plein (full-time equivalent)

Mesure utilisée pour représenter une année-personne complète d'un employé dans le budget ministériel. Pour un poste donné, le nombre d'équivalents temps plein représente le rapport entre le nombre d'heures travaillées par une personne, divisé par le nombre d'heures normales prévues dans sa convention collective.

analyse comparative entre les sexes plus (ACS+) (gender-based analysis plus [GBA+])

Processus analytique utilisé pour évaluer l'effet des politiques, des programmes et des services sur divers groupes de femmes, d'hommes et de personnes allosexuelles en fonction de multiples facteurs, notamment la race, l'ethnie, la religion, l'âge et l'incapacité physique ou mentale.

priorités pangouvernementales (government-wide priorities)

Aux fins du Rapport sur les résultats ministériels 2019-2020, les thèmes de haut niveau qui présentent le programme du gouvernement issu du discours du Trône de 2019 (c'est-à-dire lutter contre les changements climatiques, renforcer la classe moyenne, parcourir le chemin de la réconciliation, assurer la santé et la sécurité des Canadiens et placer le Canada en position favorable pour assurer sa réussite dans un monde incertain.

initiative horizontale (horizontal initiative)

Initiative dans le cadre de laquelle deux organisations fédérales ou plus reçoivent du financement dans le but d'atteindre un résultat commun, souvent associé à une priorité du gouvernement.

dépenses non budgétaires (non-budgetary expenditures)

Recettes et décaissements nets au titre de prêts, de placements et d'avances, qui modifient la composition des actifs financiers du gouvernement du Canada.

rendement (performance)

Utilisation qu'une organisation a faite de ses ressources en vue d'obtenir ses résultats, mesure dans laquelle ces résultats se comparent à ceux que l'organisation souhaitait obtenir, et mesure dans laquelle les leçons apprises ont été cernées.

indicateur de rendement (performance indicator)

Moyen qualitatif ou quantitatif de mesurer un extrant ou un résultat en vue de déterminer le rendement d'une organisation, d'un programme, d'une politique ou d'une initiative par rapport aux résultats attendus.

production de rapports sur le rendement (performance reporting)

Processus de communication d'information sur le rendement fondée sur des éléments probants. La production de rapports sur le rendement appuie la prise de décisions, la responsabilisation et la transparence.

plan (plan)

Exposé des choix stratégiques qui montre comment une organisation entend réaliser ses priorités et obtenir les résultats connexes. De façon générale, un plan explique la logique qui sous-tend les stratégies retenues et tend à mettre l'accent sur des mesures qui se traduisent par des résultats attendus.

dépenses prévues (planned spending)

En ce qui a trait aux plans ministériels et aux rapports sur les résultats ministériels, les dépenses prévues s'entendent des montants présentés dans le budget principal des dépenses.

Un ministère est censé être au courant des autorisations qu'il a demandées et obtenues. La détermination des dépenses prévues relève du ministère, et ce dernier doit être en mesure de justifier les dépenses et les augmentations présentées dans son plan ministériel et son rapport sur les résultats ministériels.

programme (program)

Services et activités, pris séparément ou en groupe, ou une combinaison des deux, qui sont gérés ensemble au sein du ministère et qui portent sur un ensemble déterminé d'extrants, de résultats ou de niveaux de services.

répertoire des programmes (program inventory)

Compilation de l'ensemble des programmes du ministère et description de la manière dont les ressources sont organisées pour contribuer aux responsabilités essentielles et aux résultats du ministère.

résultat (result)

Conséquence externe attribuable en partie aux activités d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative. Les résultats ne relèvent pas d'une organisation, d'une politique, d'un programme ou d'une initiative unique, mais ils s'inscrivent dans la sphère d'influence de l'organisation.

dépenses législatives (statutory expenditures)

Dépenses approuvées par le Parlement à la suite de l'adoption d'une loi autre qu'une loi de crédits. La loi précise les fins auxquelles peuvent servir les dépenses et les conditions dans lesquelles elles peuvent être effectuées.

cible (target)

Niveau mesurable du rendement ou du succès qu'une organisation, un programme ou une initiative prévoit atteindre dans un délai précis. Une cible peut être quantitative ou qualitative.

dépenses votées (voted expenditures)

Dépenses approuvées annuellement par le Parlement par une loi de crédits. Le libellé de chaque crédit énonce les conditions selon lesquelles les dépenses peuvent être effectuées

Notes en fin d'ouvrage

- ⁱ Appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1524494530110/1557511412801>
- ⁱⁱ *La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones disparues et assassinées*, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1622233286270/1622233321912>
- ⁱⁱⁱ *Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQQIA+ autochtones, disparues et assassinées*, <https://ffada2eplus-plandactionnational.ca/>
- ^{iv} Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100015576/1571581687074>
- ^v Politique sur la reconnaissance et la réconciliation des droits pour les négociations des traités en Colombie-Britannique, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1567636002269/1567636037453>
- ^{vi} Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1560523306861/1560523330587>
- ^{vii} Nutrition Nord Canada, <https://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/fra/1415385762263/1415385790537>
- ^{viii} Programme de remise en état des mines abandonnées du Nord, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1565968579558/1565968604553>
- ^{ix} Traités pré-1975, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1370362690208/1544619449449>
- ^x Politique sur la reconnaissance et la réconciliation des droits pour les négociations des traités en Colombie-Britannique, <https://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord/nouvelles/2019/09/la-politique-sur-la-reconnaissance-et-la-reconciliation-des-droits-pour-les-negociations-des-traites-en-colombie-britannique.html>
- ^{xi} Annexe A : Engagements à poursuivre les travaux : <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1567636002269/1567636037453#sec16>
- ^{xii} Protocole d'entente concernant les priorités communes APN-Canada, <https://www.afn.ca/uploads/files/canada-afn-mou-final-fra.pdf>
- ^{xiii} Priorités communes du Comité de partenariat entre les Inuit et la Couronne, <https://pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2021/04/08/comite-de-partenariat-entre-les-inuits-et-la-couronne-poursuit-ses>
- ^{xiv} Régions de l'Arctique, <https://www.canada.ca/fr/peches-oceans/nouvelles/2021/03/peches-et-oceans-canada-et-la-garde-cotiere-canadienne-confirment-les-limites-des-nouvelles-regions-visant-a-ameliorer-les-services-dans-larctique.html>
- ^{xv} Priorités clés de l'Accord Canada-Nation métisse, <https://pm.gc.ca/fr/accord-canada-nation-metisse>
- ^{xvi} Arrêt *Daniels*, <http://www.abo-peoples.org/fr/larret-daniels/>
- ^{xvii} Plan d'intervention économique du Canada pour répondre à la COVID-19, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/plan-intervention-economique.html>
- ^{xviii} Fonds de soutien aux communautés autochtones, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1585189335380/1585189357198>
- ^{xix} Comité permanent des affaires autochtones et du Nord, <https://www.noscommunes.ca/Committees/fr/INAN>
- ^{xx} Évaluation de la Directive du Cabinet sur l'approche fédérale pour la mise en œuvre des traités modernes, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1613055829578/1613055860135>
- ^{xxi} Accord politique Canada-Congrès des peuples autochtones, <http://www.abo-peoples.org/fr/accord-politique/>
- ^{xxii} Newfoundland Aboriginal Women's Network, <https://nawn-nf.com/>
- ^{xxiii} Femmes autochtones du Québec Inc., <https://www.faq-qnw.org/>
- ^{xxiv} Institute for the Advancement of Aboriginal Women, <https://iaaw.ca/>
- ^{xxv} *Loi sur la gestion financière des premières nations*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/f-11.67/>
- ^{xxvi} Autorité financière des Premières Nations, <https://www.fnfa.ca/fr/qui-sommes-nous/>
- ^{xxvii} Institutions établies en vertu de la *Loi sur la gestion financière des premières nations*, <https://www.sac-isc.gc.ca/fra/1393512745390/1591985622069#chp3>
- ^{xxviii} Texte de l'Accord-Cadre relatif à la gestion des terres de premières nations, <https://labrc.com/wp-content/uploads/2018/11/Framework-Agreement-on-First-Nation-Land-Management-Dec-2018.pdf>
- ^{xxix} Conseil consultatif des terres, <https://labrc.com/fr/conseil-consultatif-des-terres/>
- ^{xxx} Appels à l'action 43 et 44 de la Commission de vérité et réconciliation, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1524502914394/1557512757504>

- xxxvi Appel à l'action 53 de la Commission de vérité et réconciliation, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1524503926054/1557514163015>
- xxxvii Entente ayant trait à la rafle des années 60, <https://sixtiesscoopsettlement.info/fr/accueil/>
- xxxviii Convention de règlement relative aux externats indiens fédéraux, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/eng/1552427234180/1552427274599>
- xxxix Fondation de guérison de la rafle des années soixante, <https://www.nationalhealingfoundation.com/fr/accueil>
- xl McLean Day Schools Settlement Corporation, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1552427234180/1552427274599#sec5>
- xli Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100015576/1571581687074>
- xlii Appel à l'action 46 de la Commission de vérité et réconciliation, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1524503097736/1557513982301>
- xliiii Appels à l'action 72 à 76 de la Commission de vérité et réconciliation, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1524504992259/1557512149981>
- xliiiii *Plan d'action national 2021 pour les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées: Mettre fin à la violence contre les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones*, <https://ffada2eplus-plandactionnational.ca/>
- xlvi *La voie fédérale concernant les femmes, les filles et les personnes 2ELGBTQIA+ autochtones disparues et assassinées*, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1622233286270/1622233321912>
- xlvii Principes régissant la relation du gouvernement du Canada avec les peuples autochtones, <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/principes-principes.html>
- xlviii Directive du procureur général du Canada sur les litiges civils mettant en cause les peuples autochtones, <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dja-ijr/dlcpa-dclip/litiges-litigation.html>
- xlix Association des femmes autochtones du Canada, <https://www.nwac.ca/nwac/>
- l Pauktuutit Inuit Women of Canada, <https://www.pauktuutit.ca/>
- lvi Les Femmes Michif Otipemisiwak, <https://en2.metiswomen.org/>
- lvii Stratégie nationale du Canada pour le Programme 2030 : Aller de l'avant ensemble, <https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/programme-2030/aller-avant.html>
- lviii Objectif 16 de développement durable – Paix, justice et institutions efficaces, <https://www144.statcan.gc.ca/sdg-odd/goal-objectif16-fra.htm>
- lix InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- lx Stratégie provisoire de développement des ressources humaines, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1565186303207/1565186324673#chp9>
- lxi Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord du Canada, <https://rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1560523306861/1560523330587>
- lxii Plan climatique renforcé du Canada, <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/meteo/changementsclimatiques/plan-climatique/survol-plan-climatique/environnement-sain-economie-saine.html>
- lxiii Savoir autochtone, <https://rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1575567784632/1575567805298#s9>
- lxiiii Subvention pour le soutien aux chasseurs-cueilleurs, <https://www.nutritionnorthcanada.gc.ca/fra/1586274027728/1586274048849>
- lxv Sélection sur carte au Nunavut, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1609948935479/1609949001844>
- lxvi InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- lxvii *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/reglements/DORS-2020-130/>
- lxviii Comptes publics du Canada de 2020-2021, <https://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html>
- lxix InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- lxx *Loi sur le ministère des Relations Couronne-Autochtones et des Affaires du Nord*, <https://laws-lois.justice.gc.ca/fra/lois/C-49.8/page-1.html>
- lxxi Mandat de RCAANC, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1539285232926/1539285278020>
- lxxii Lettres de mandat des ministres, <https://pm.gc.ca/fr/lettres-de-mandat>
- lxxiii Contexte opérationnel, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1634053283696>
- lxxiv InfoBase du GC, <https://www.tbs-sct.gc.ca/ems-sgd/edb-bdd/index-fra.html>
- lxxv Rapports sur les achats écologiques, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1634050300473>

lxv Renseignements sur les programmes de paiements de transfert, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1634050776476>

lxvi Analyse comparative entre les sexes Plus, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1634051285522>

lxvii Initiative horizontale : Nutrition Nord Canada, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1634052461490>

lxviii Initiative horizontale : Cadre stratégique pour l'Arctique et le Nord, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1634059188252>

lxix Réponse aux comités parlementaires et aux audits externes, <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1634052818070>

lxx Rapport sur les dépenses fiscales fédérales, <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/services/publications/depenses-fiscales.html>

lxxi Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, <https://www.canada.ca/fr/relations-couronne-autochtones-affaires-nord.html>